



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

Zone urbaine (U)

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

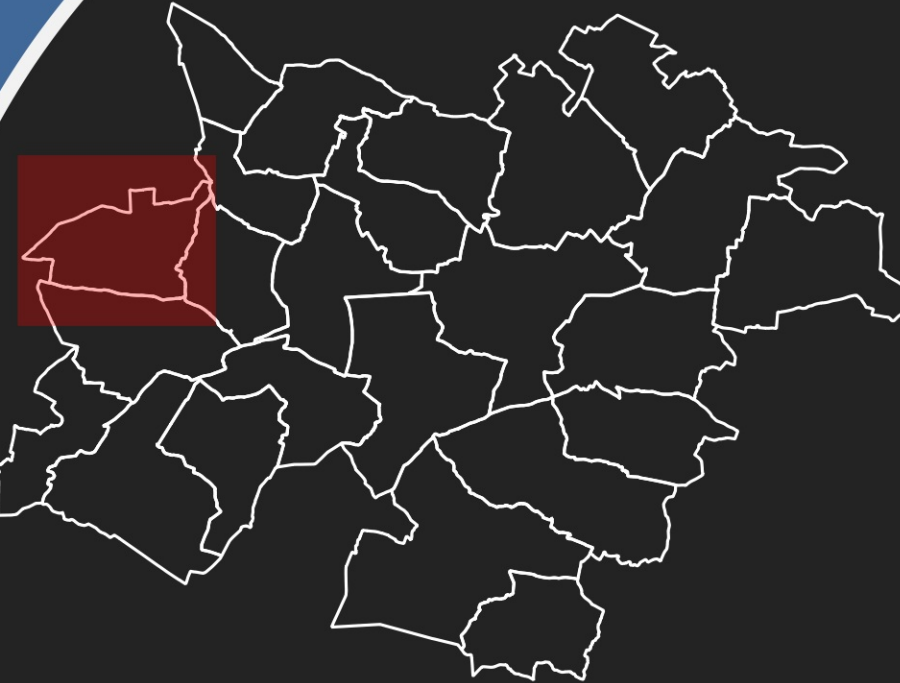
Echelle : 1:7498 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

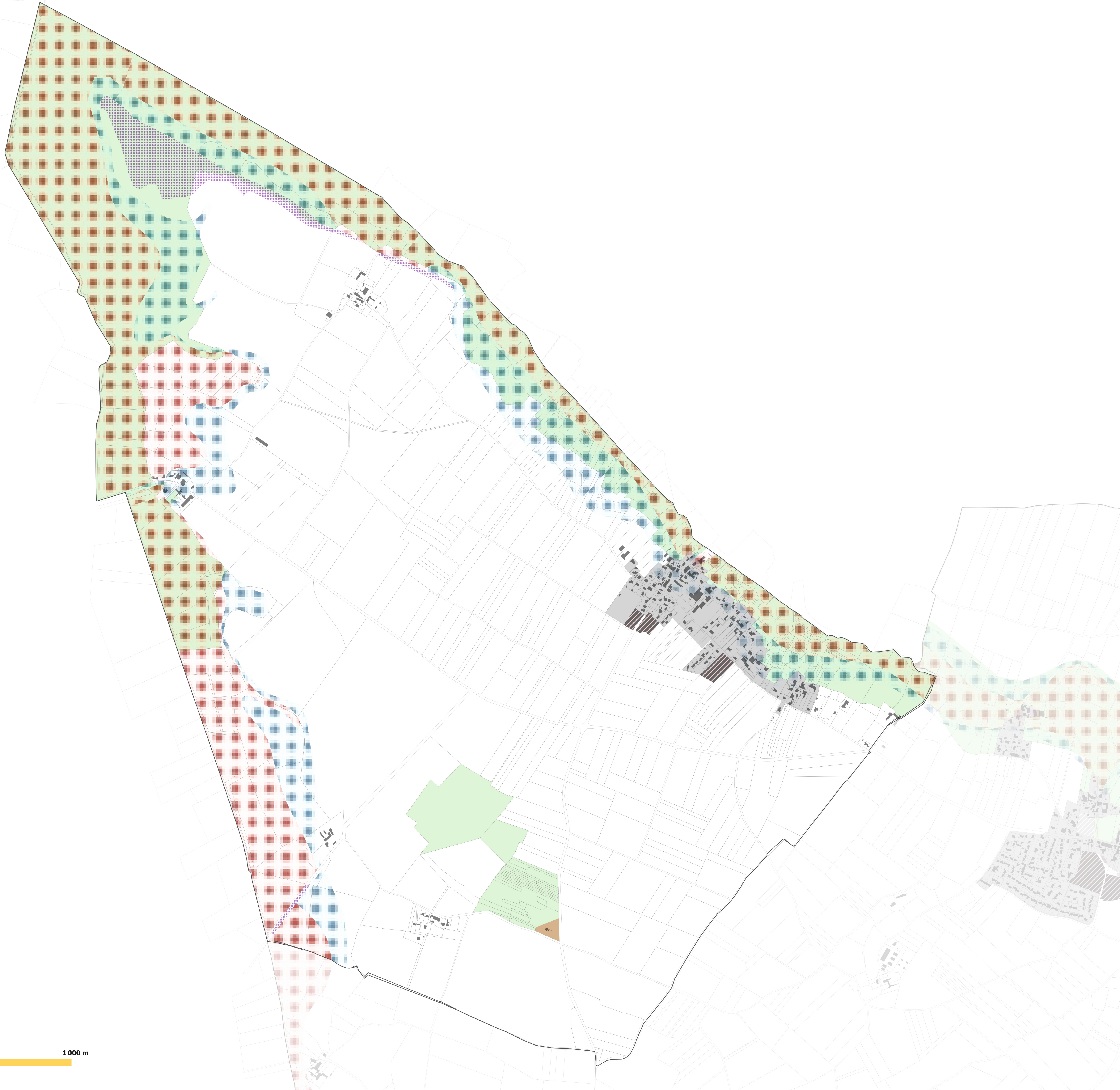


Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ AIGREFEUILLE-D'AUNIS



0 500 1000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

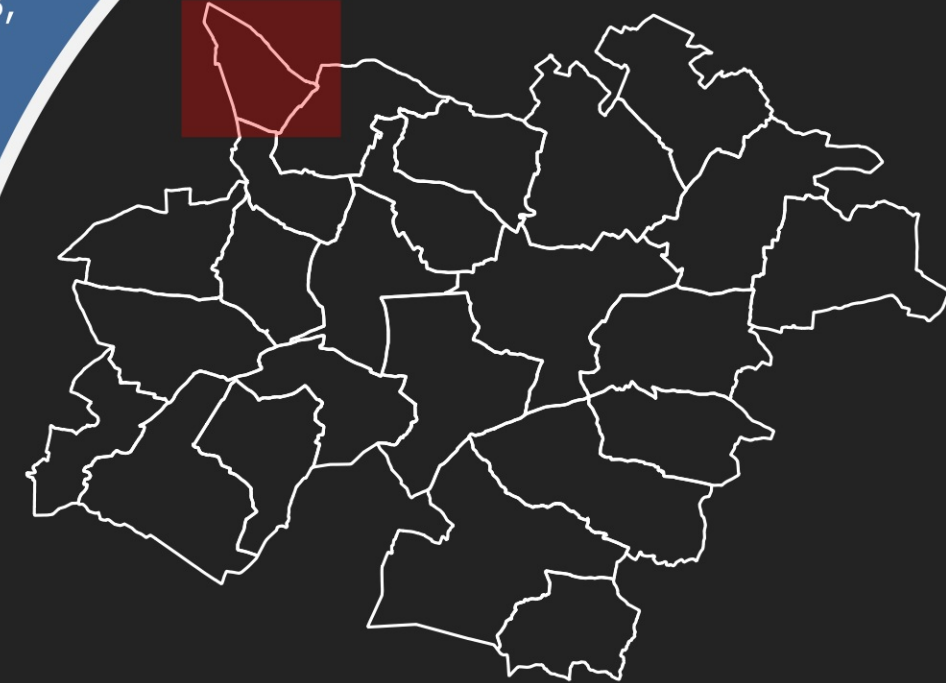
Echelle : 1:6025 ème

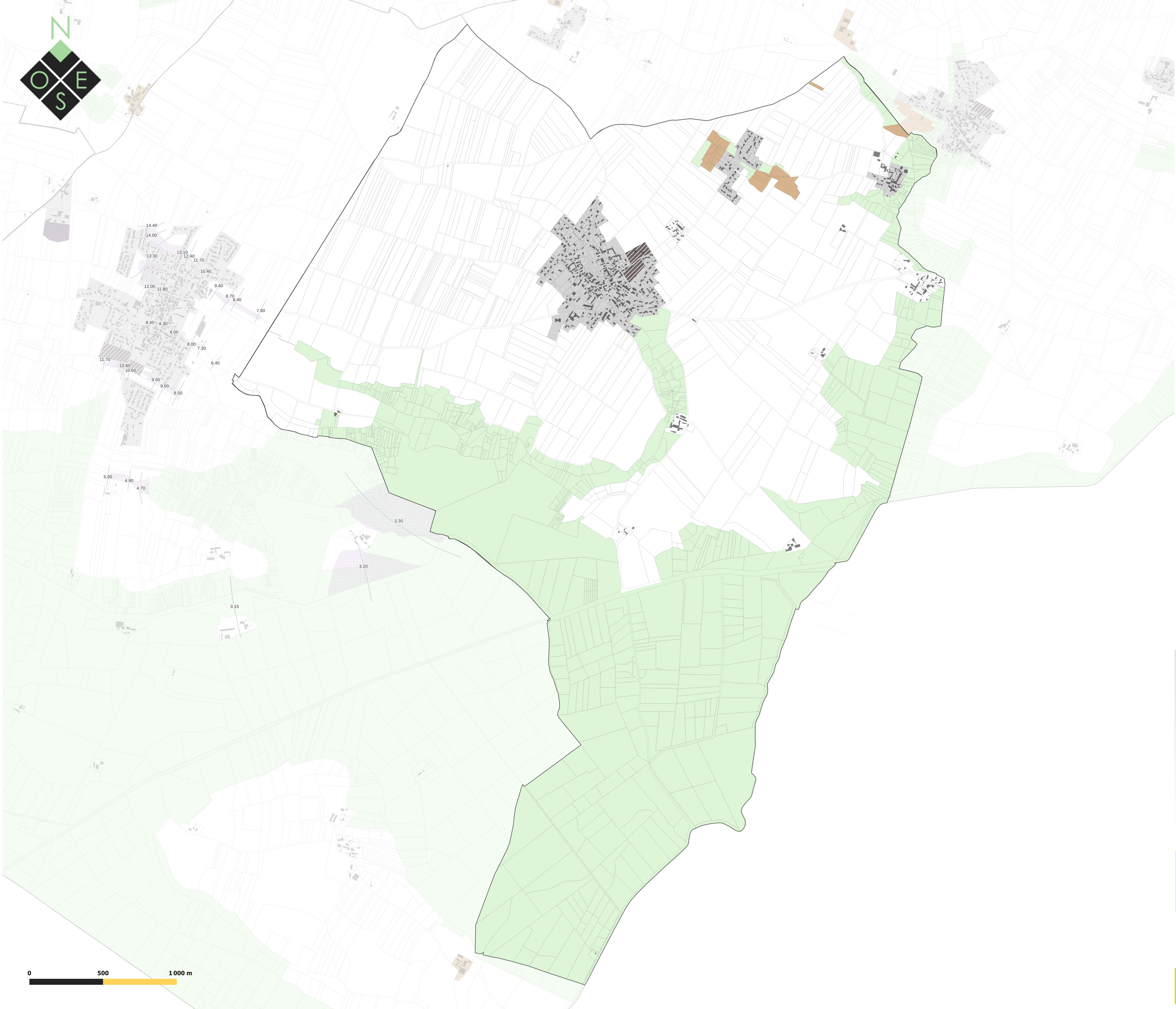
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ ANAIS





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

Echelle : 1:8131 ème

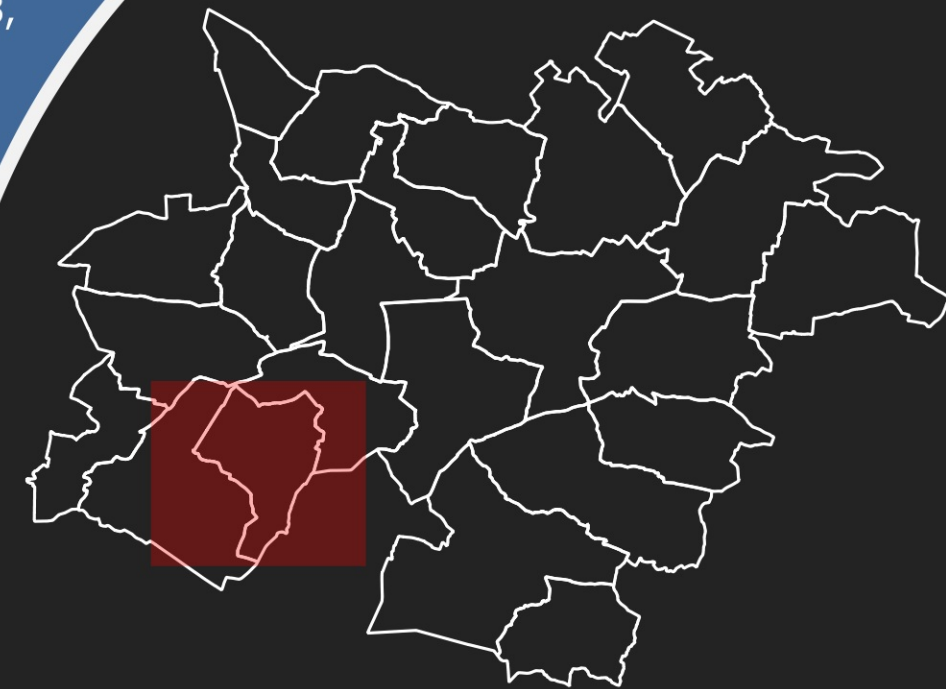
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil
le 26/03/25

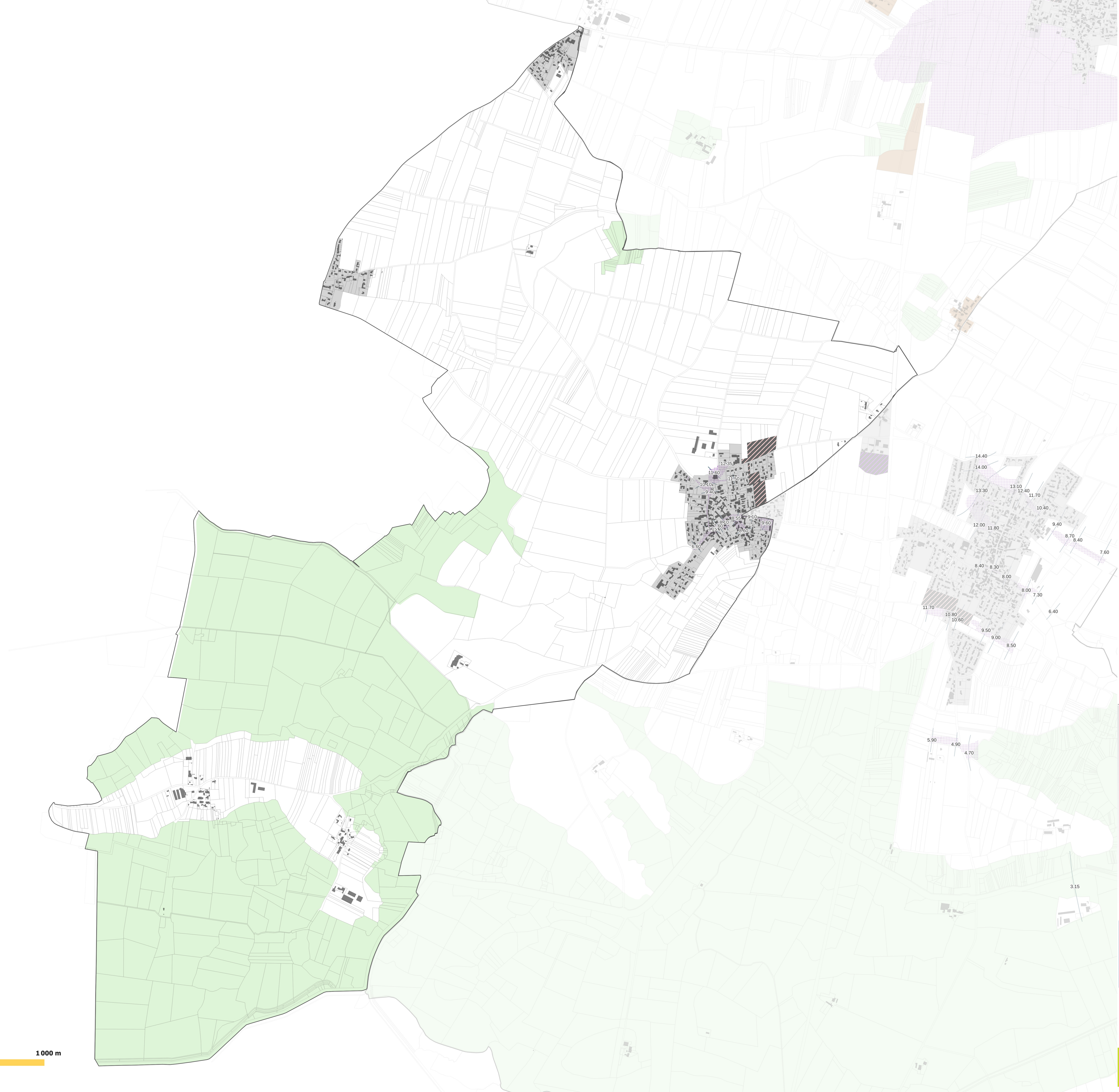


CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ ARDILLIERES





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

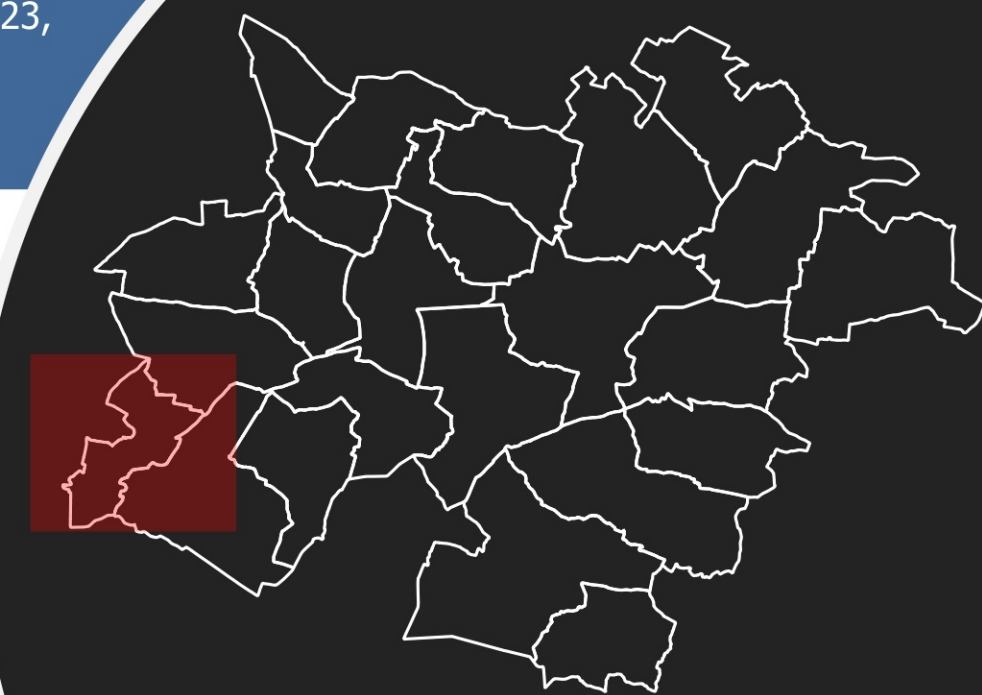
Echelle : 1:7790 ème

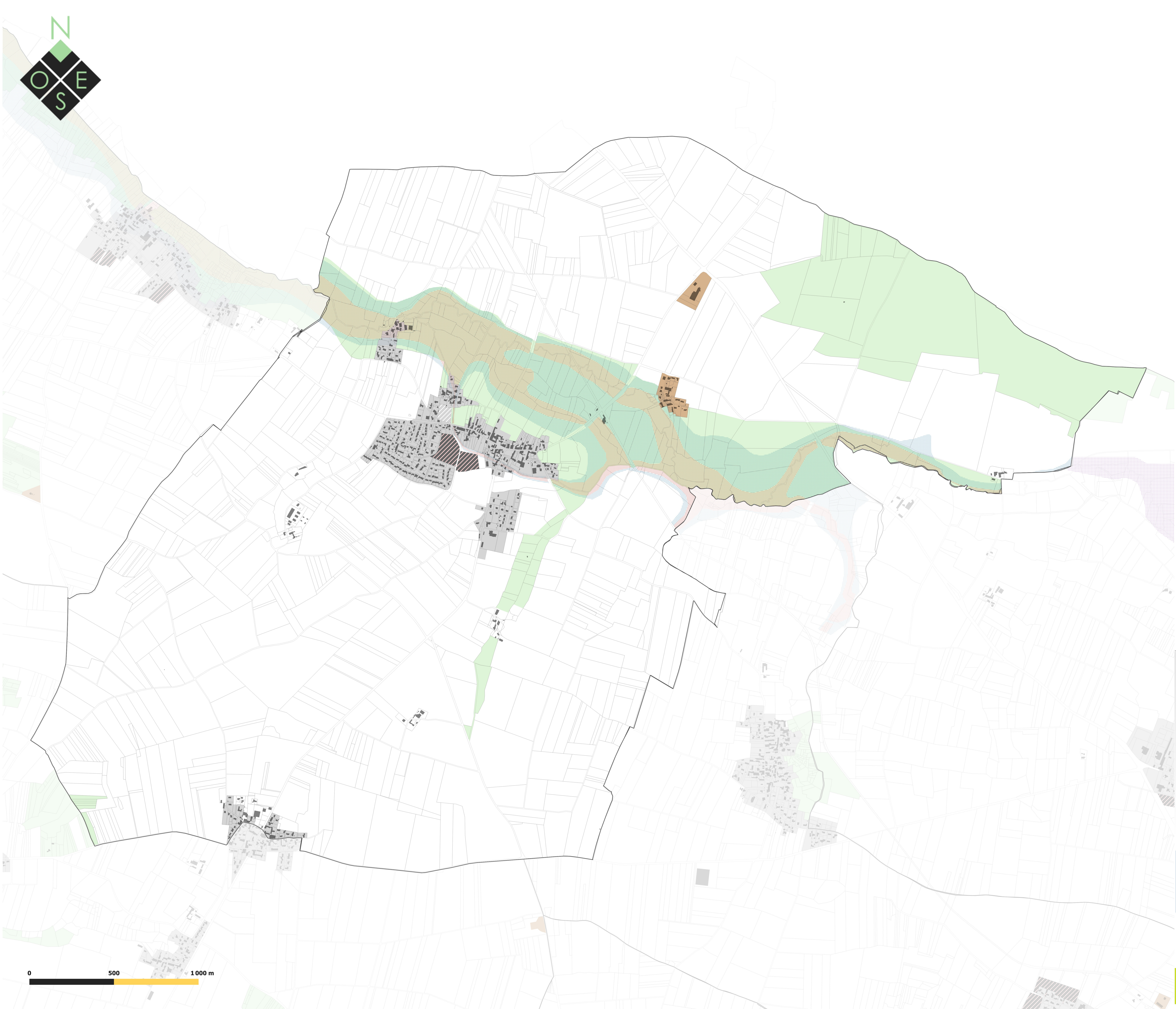
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ BALLON





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

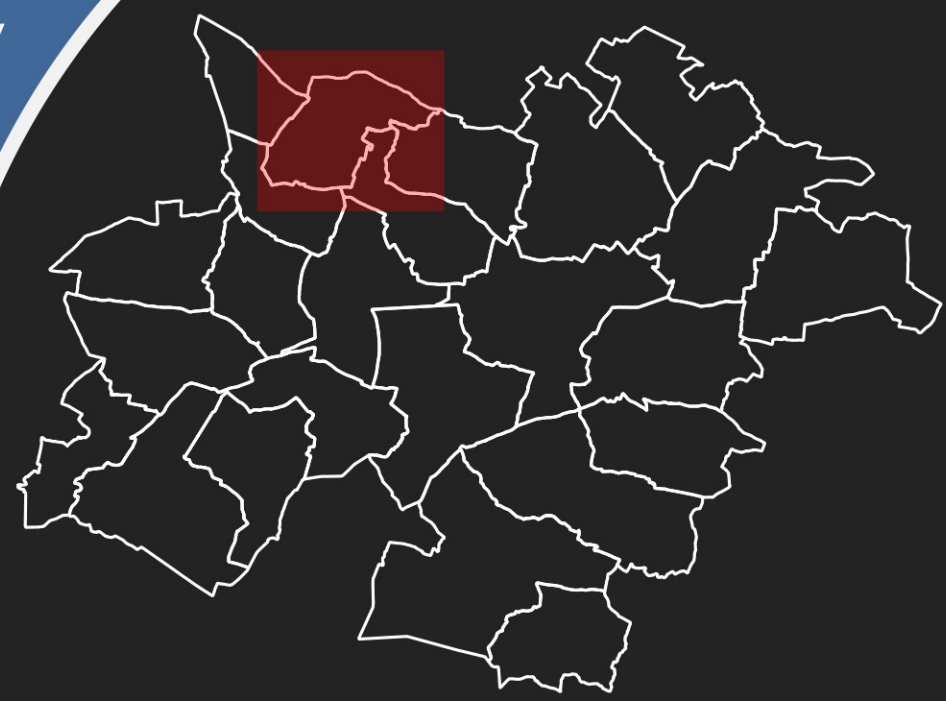
Echelle : 1:7081 ème

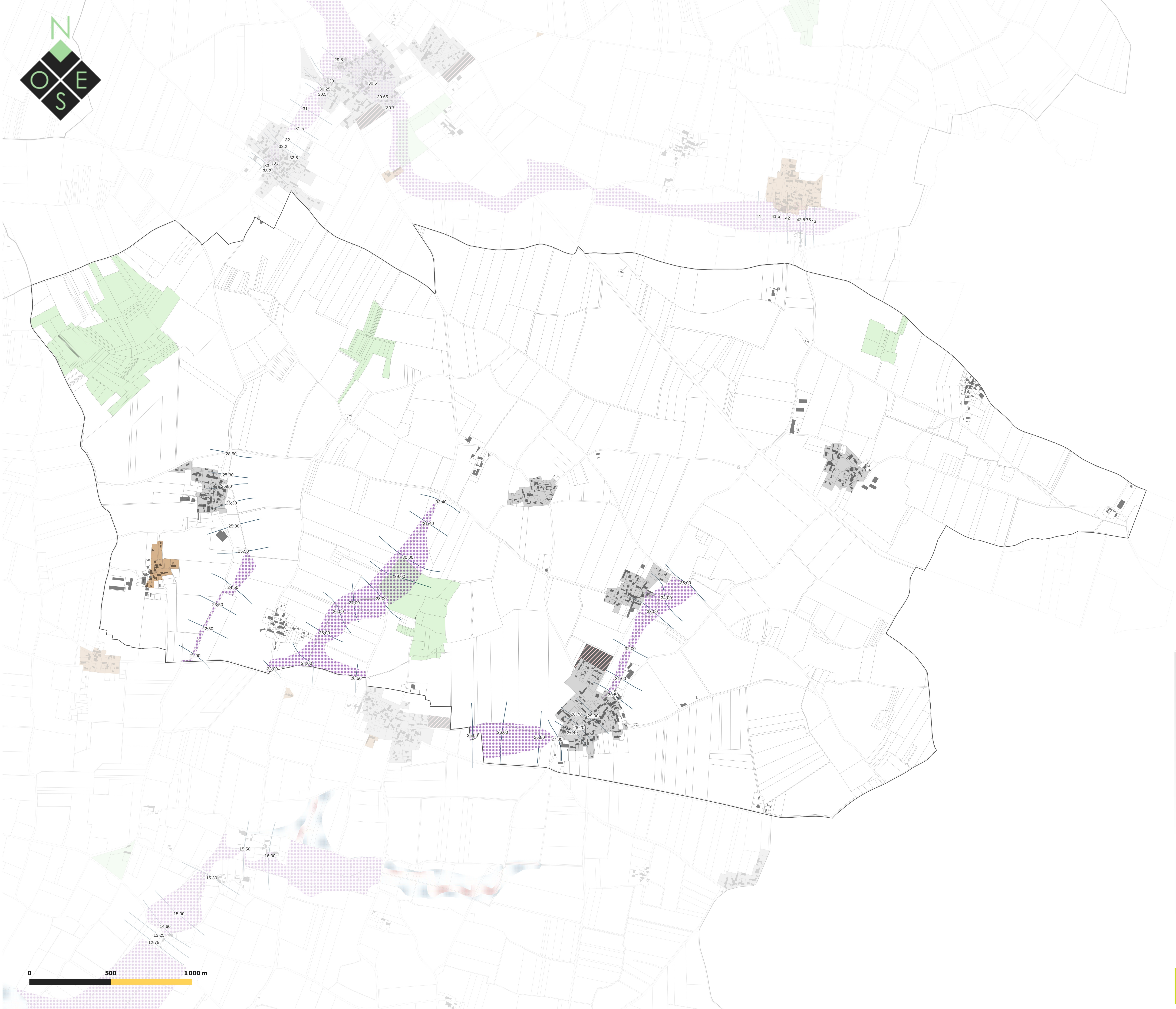
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ BOUHET





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

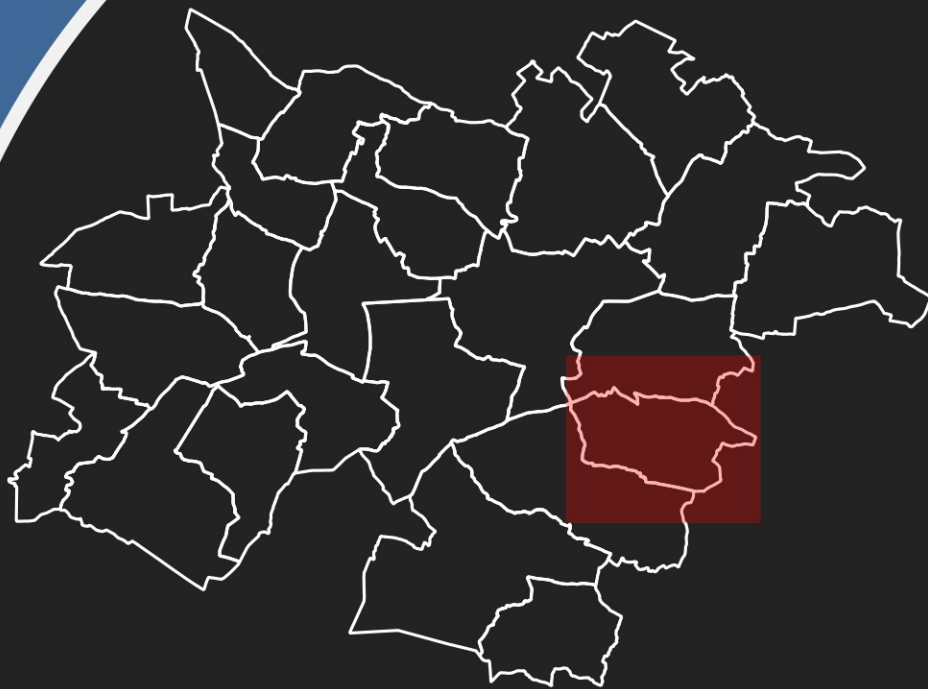
Echelle : 1:7363 ème

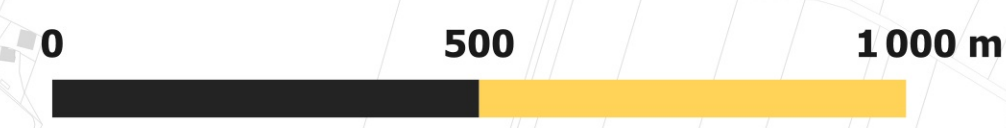
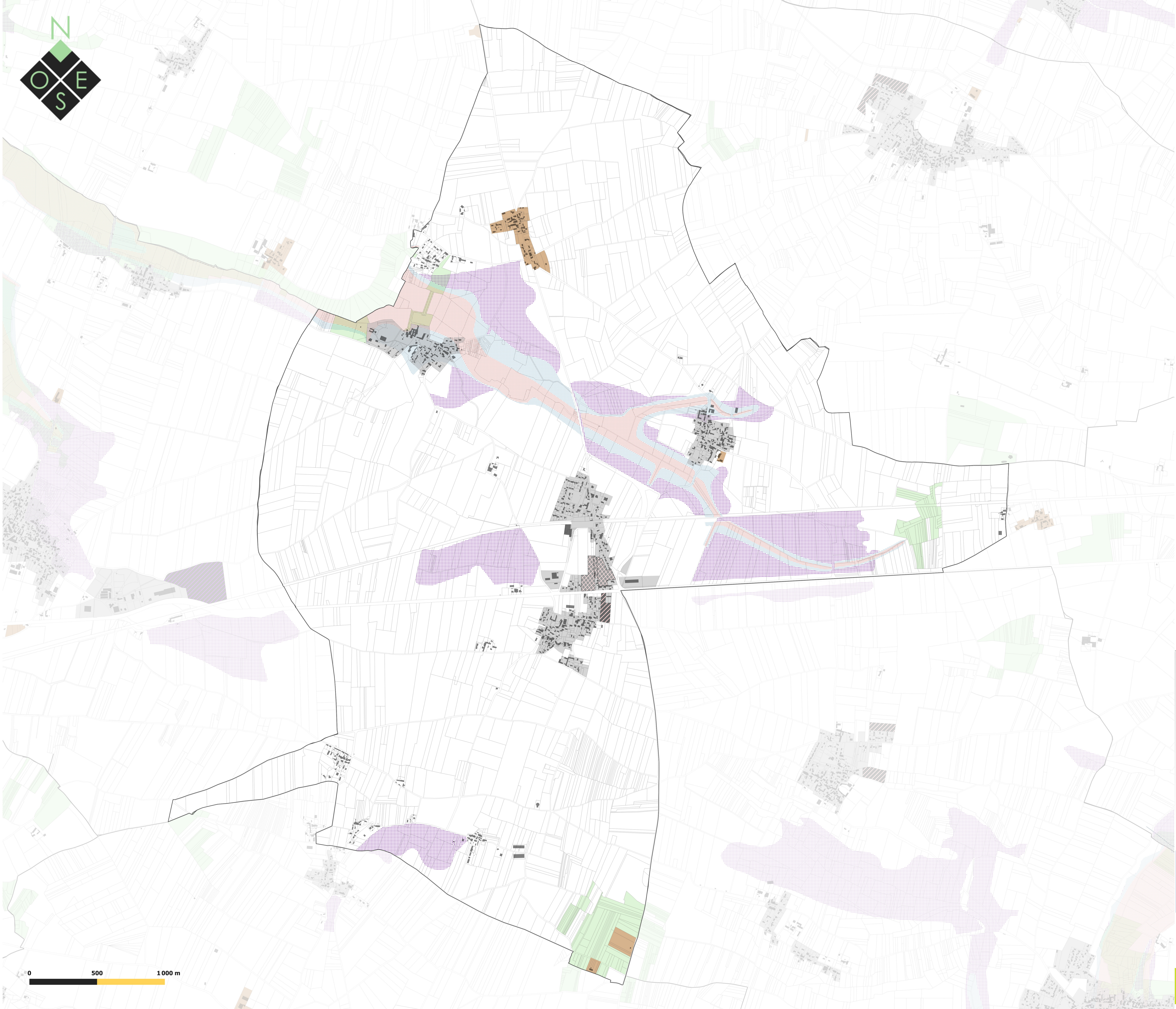
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ BREUIL-LA-REORTE





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

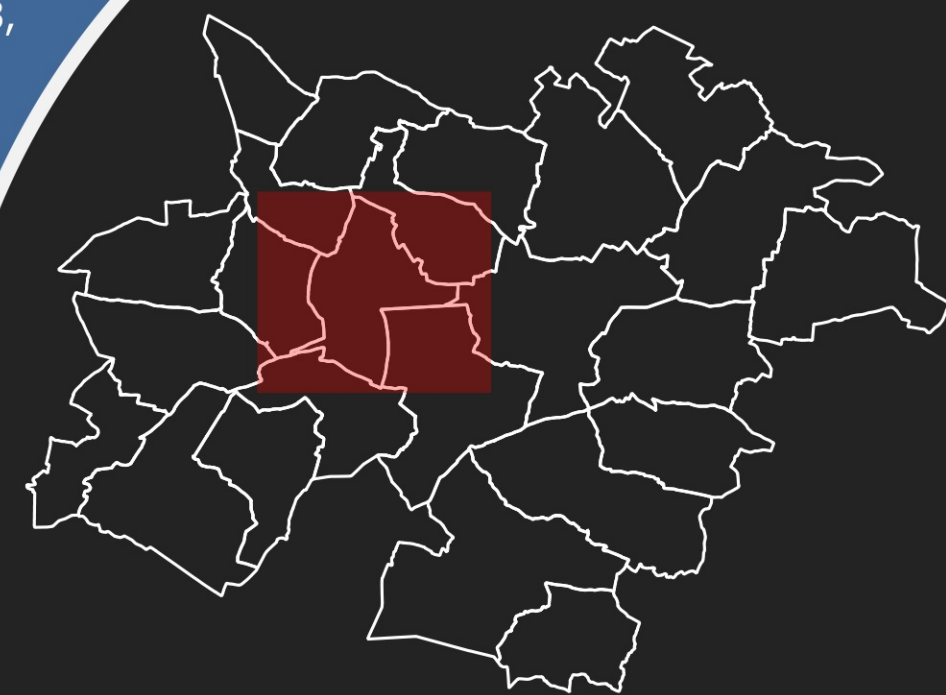
Echelle : 1:8845 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ CHAMBON





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

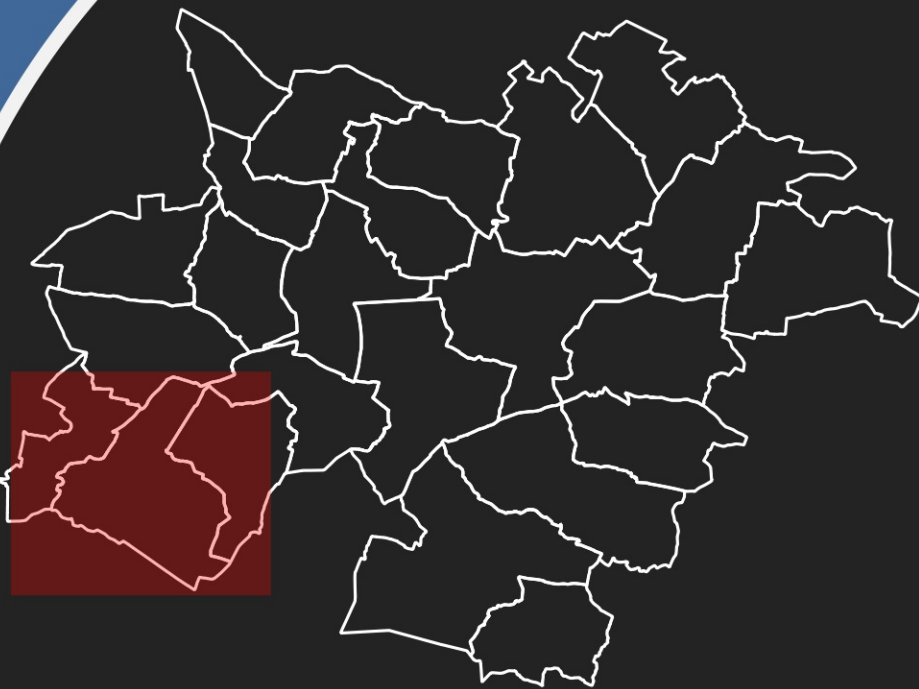
Echelle : 1:9832 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ CIRE-D AUNIS



0 500 1 000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

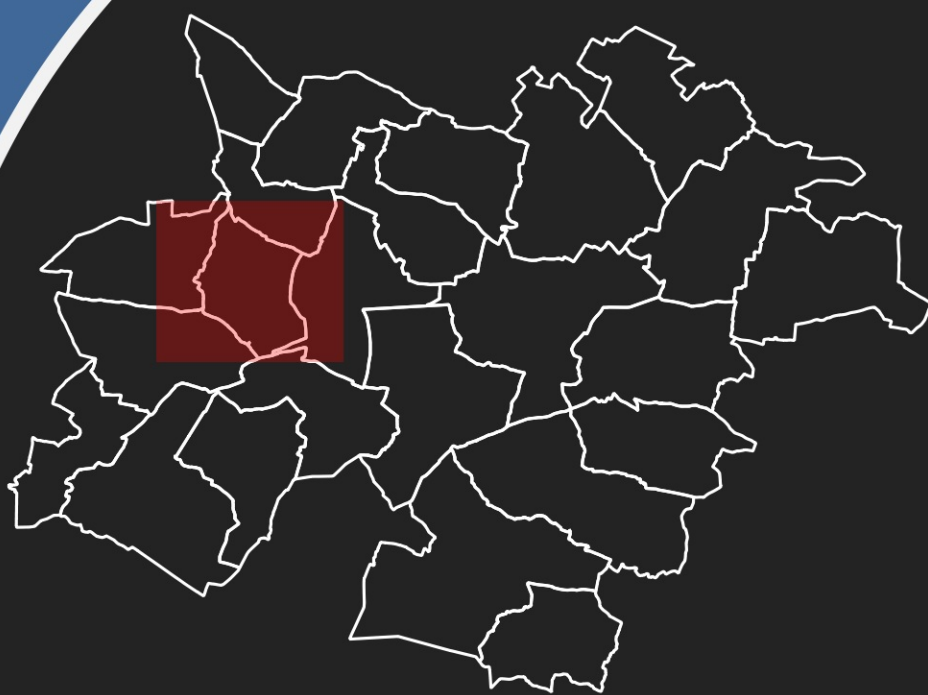
Echelle : 1:7084 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

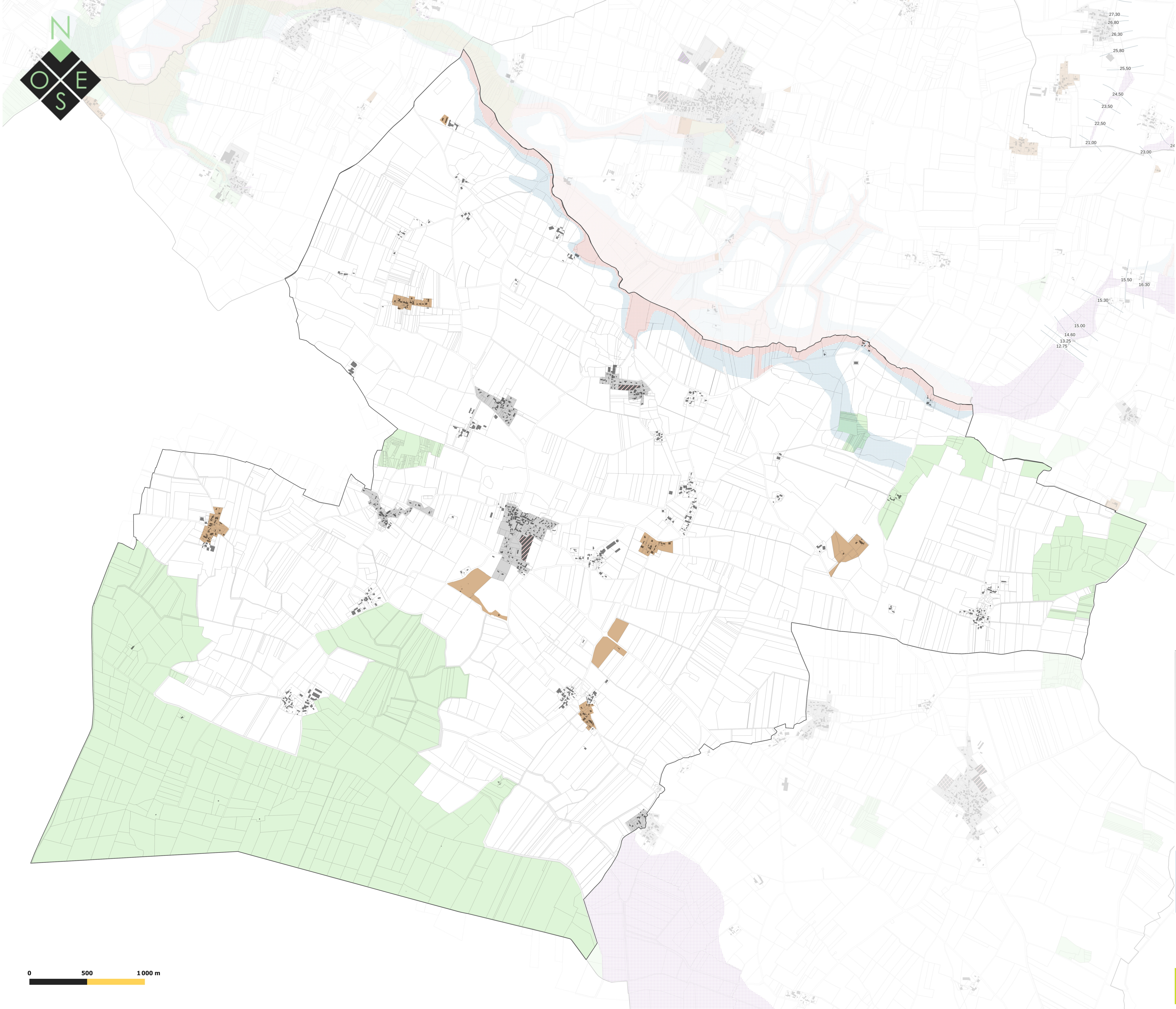


Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ FORGES



0 500 1000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



Mg Communauté de Communes

4.2 Règlement graphique

4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

Echelle : 1:10377 ème

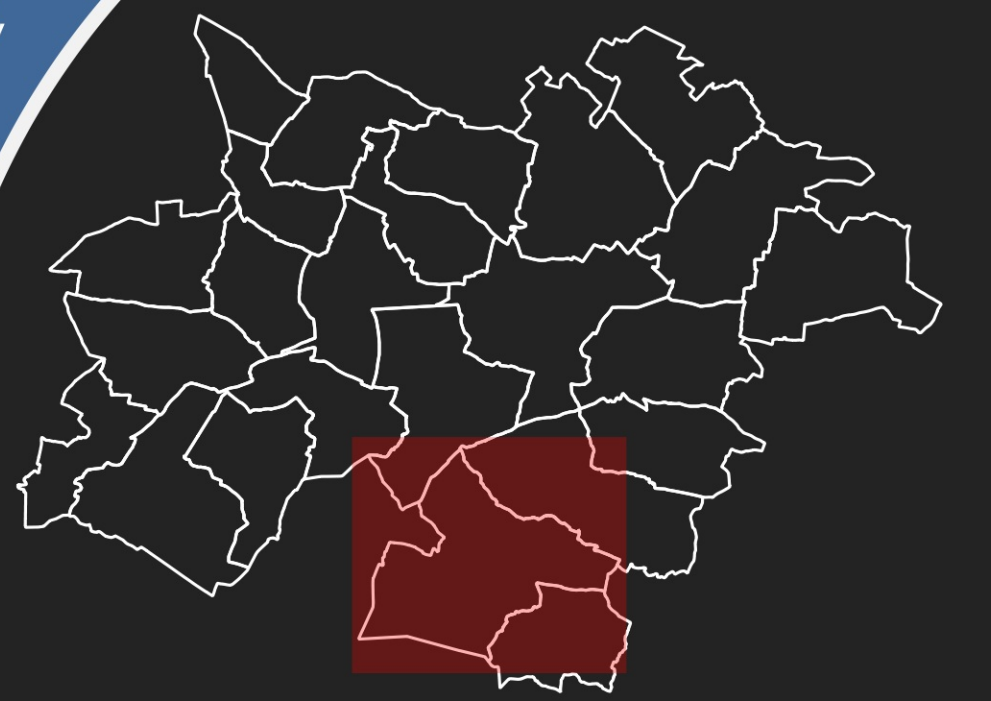
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

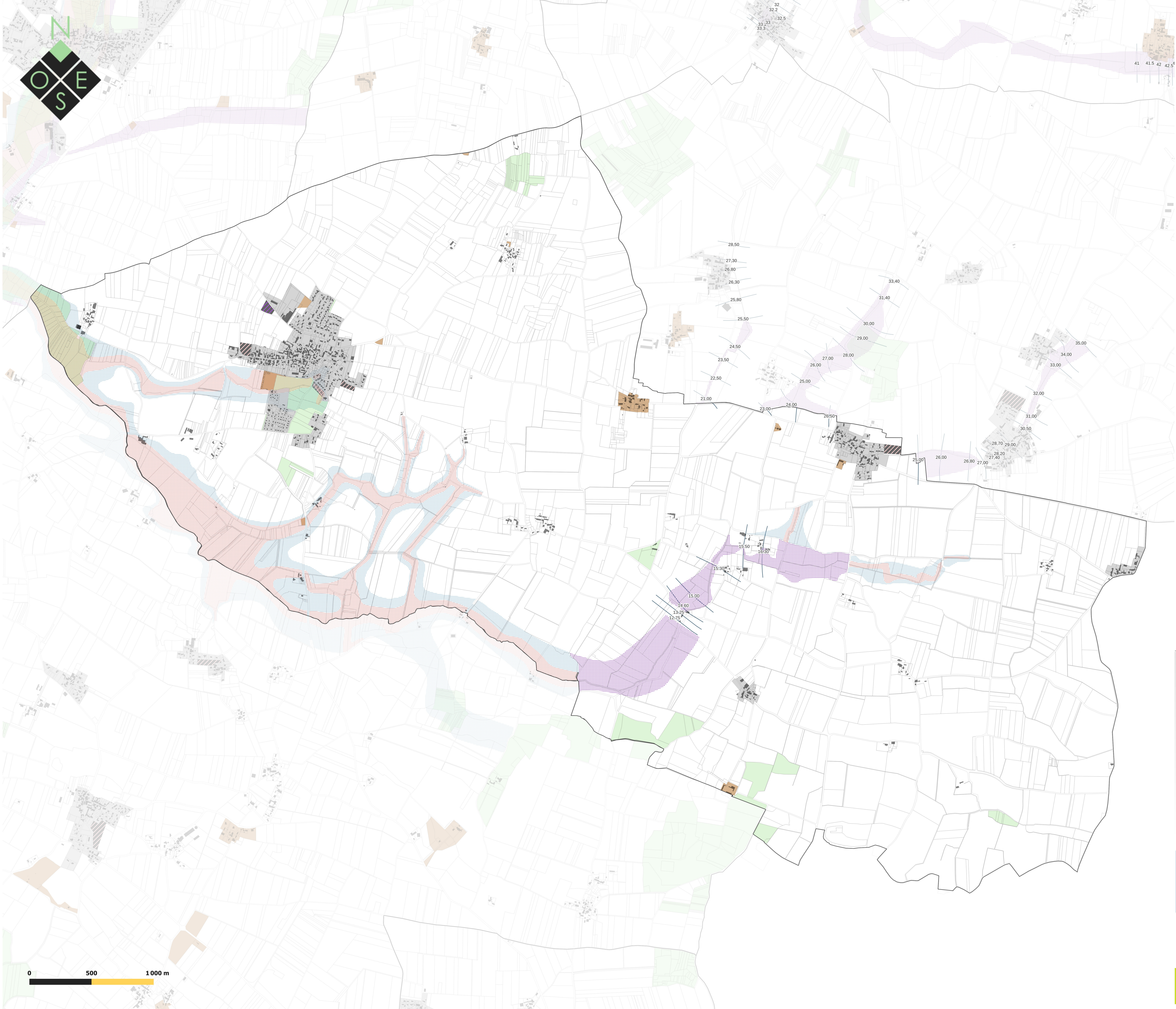


CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ GENOUILLE





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

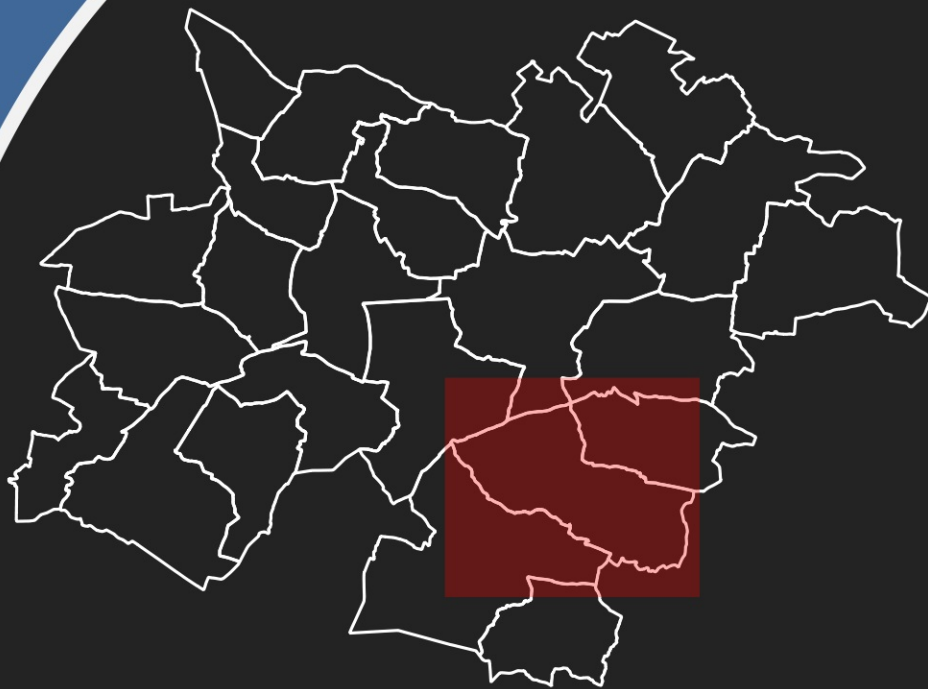
Echelle : 1:9638 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ LA DEVISE





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

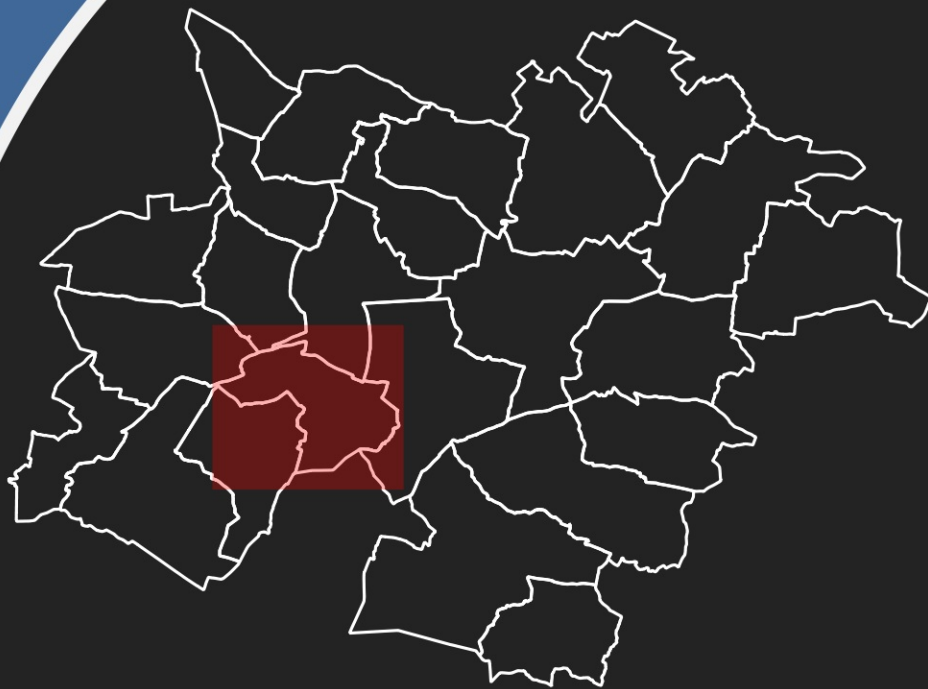
Echelle : 1:7229 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

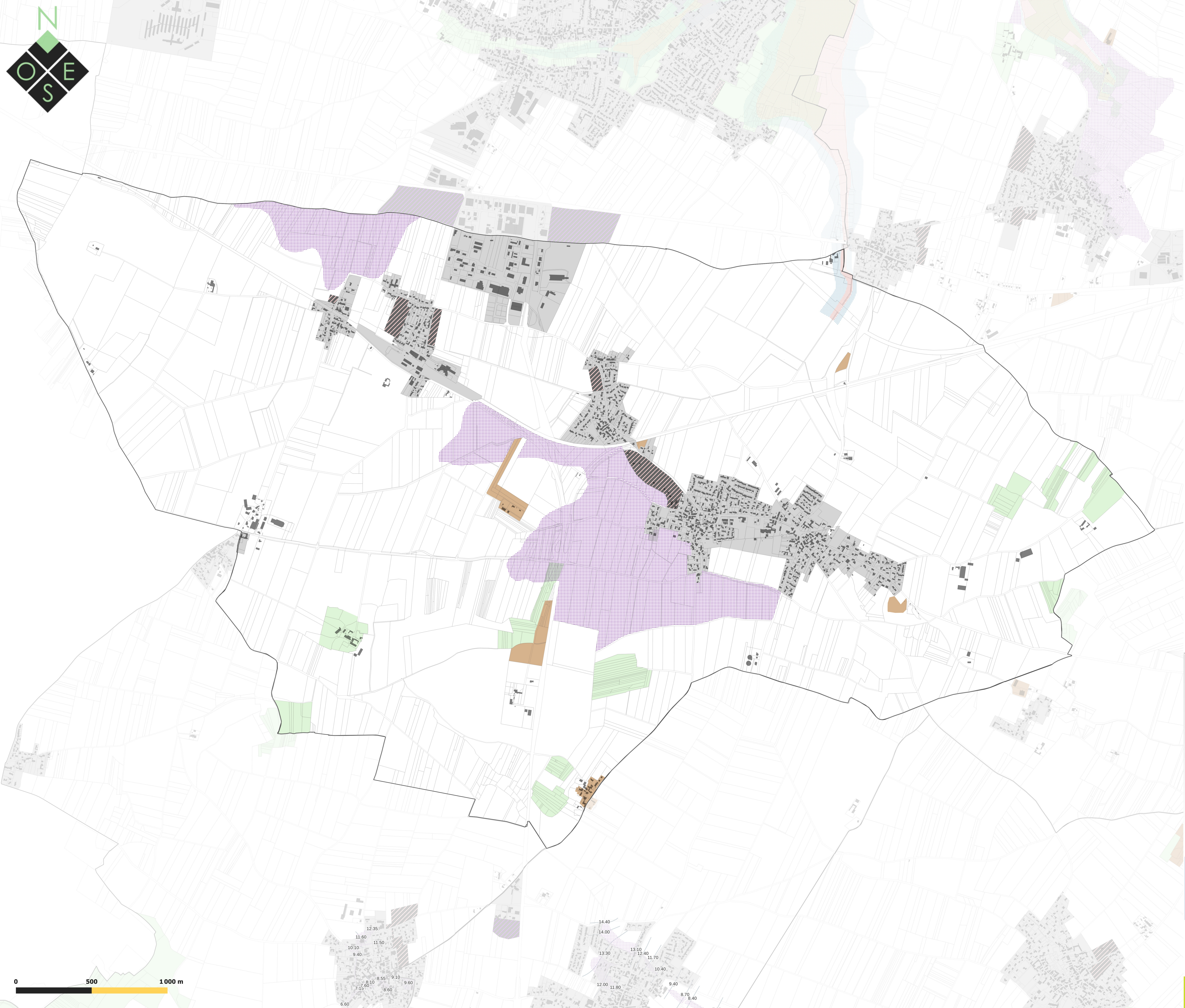


Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ LANDRAIS



0 500 1000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique

4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

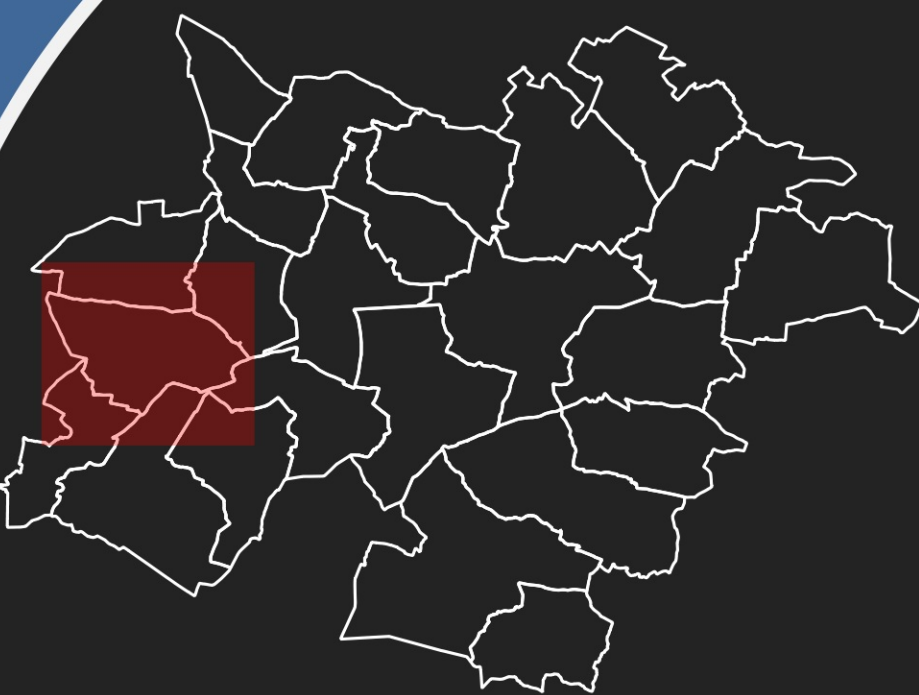
Echelle : 1:8055 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

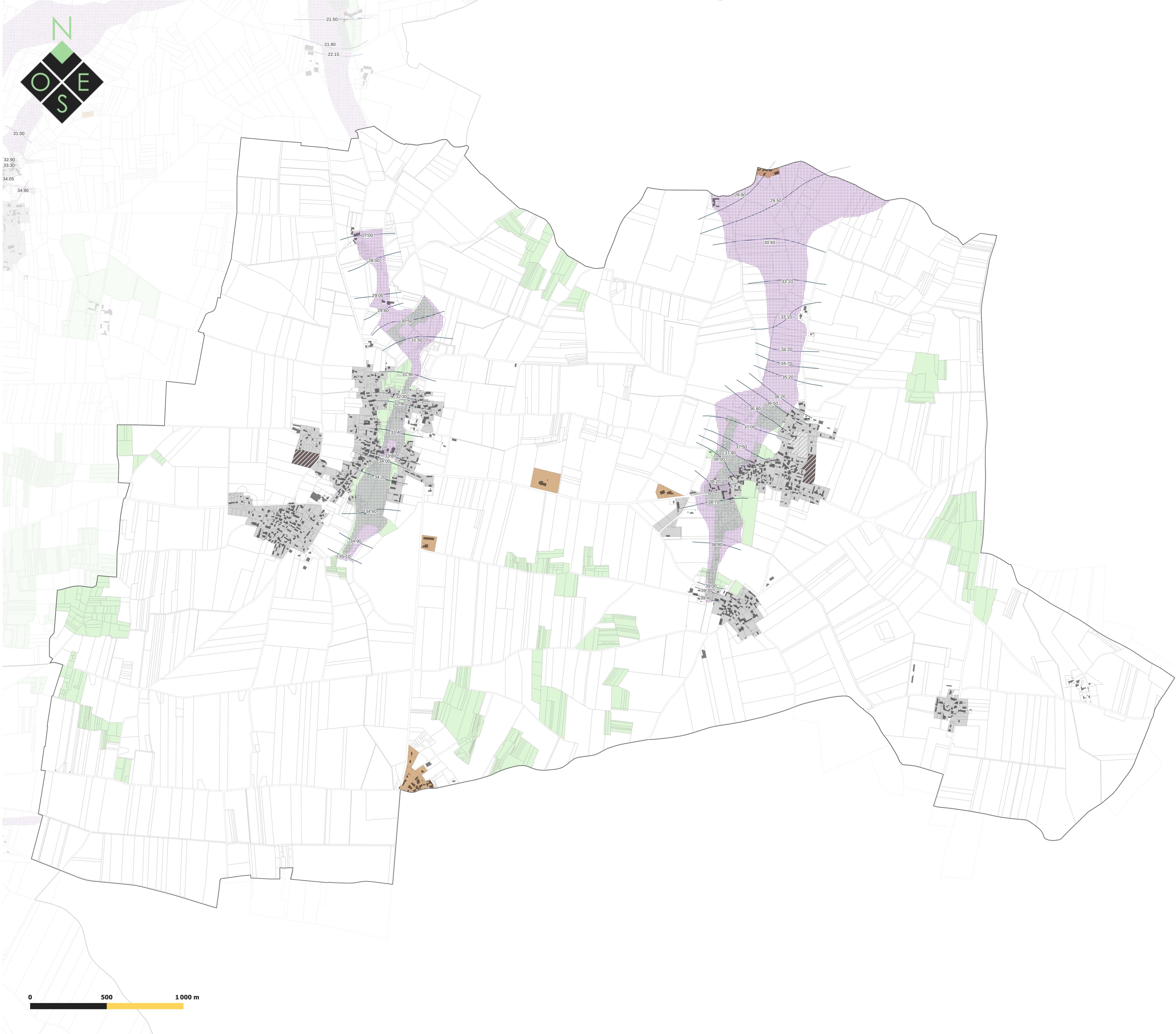


Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ LE THOU



0 500 1000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

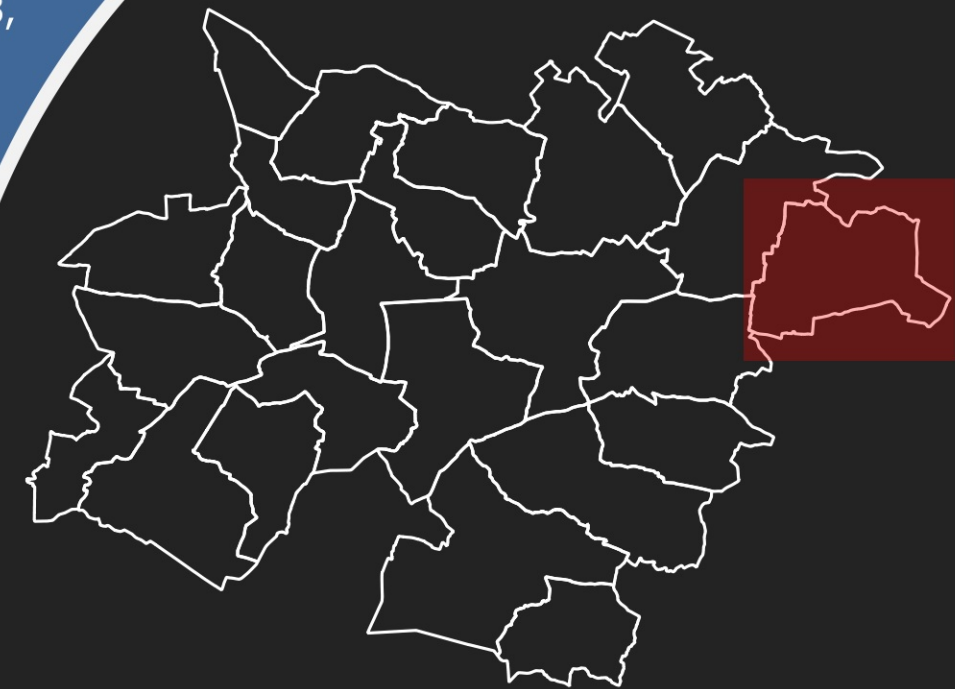
Echelle : 1:8008 ème

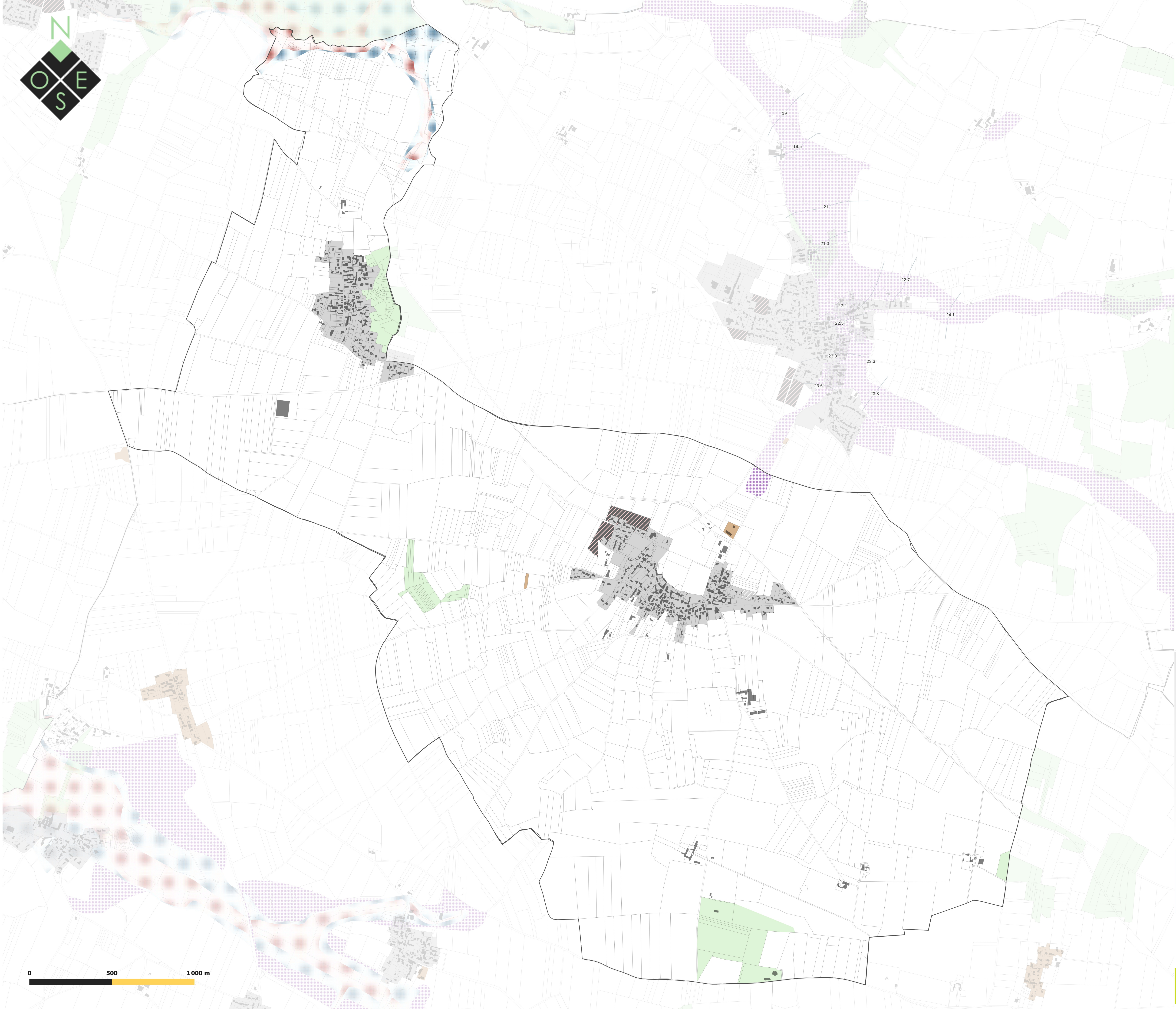
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

→ MARSAIS



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

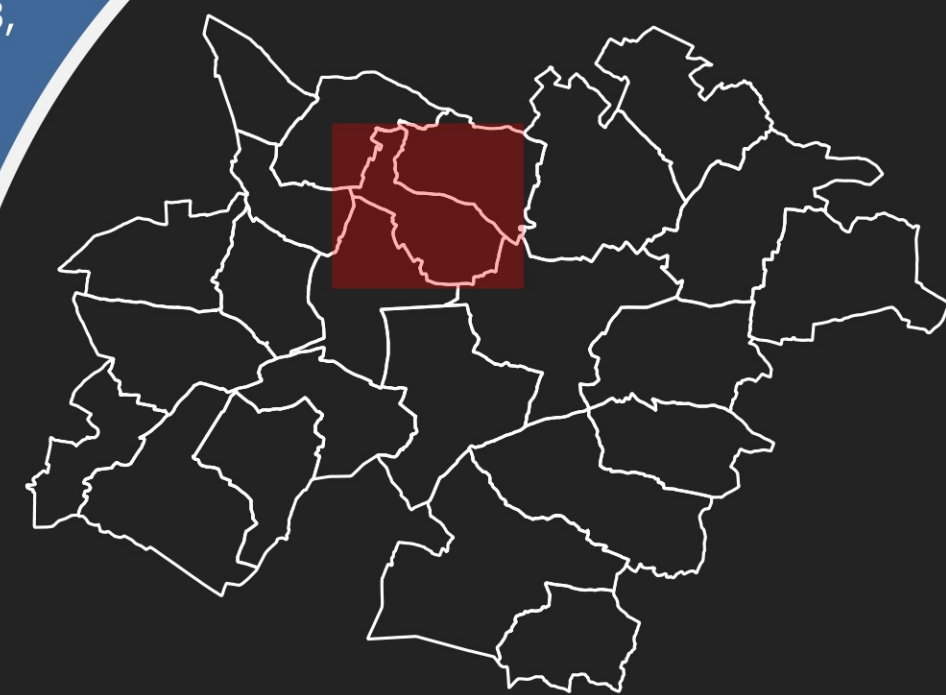
Echelle : 1:7257 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

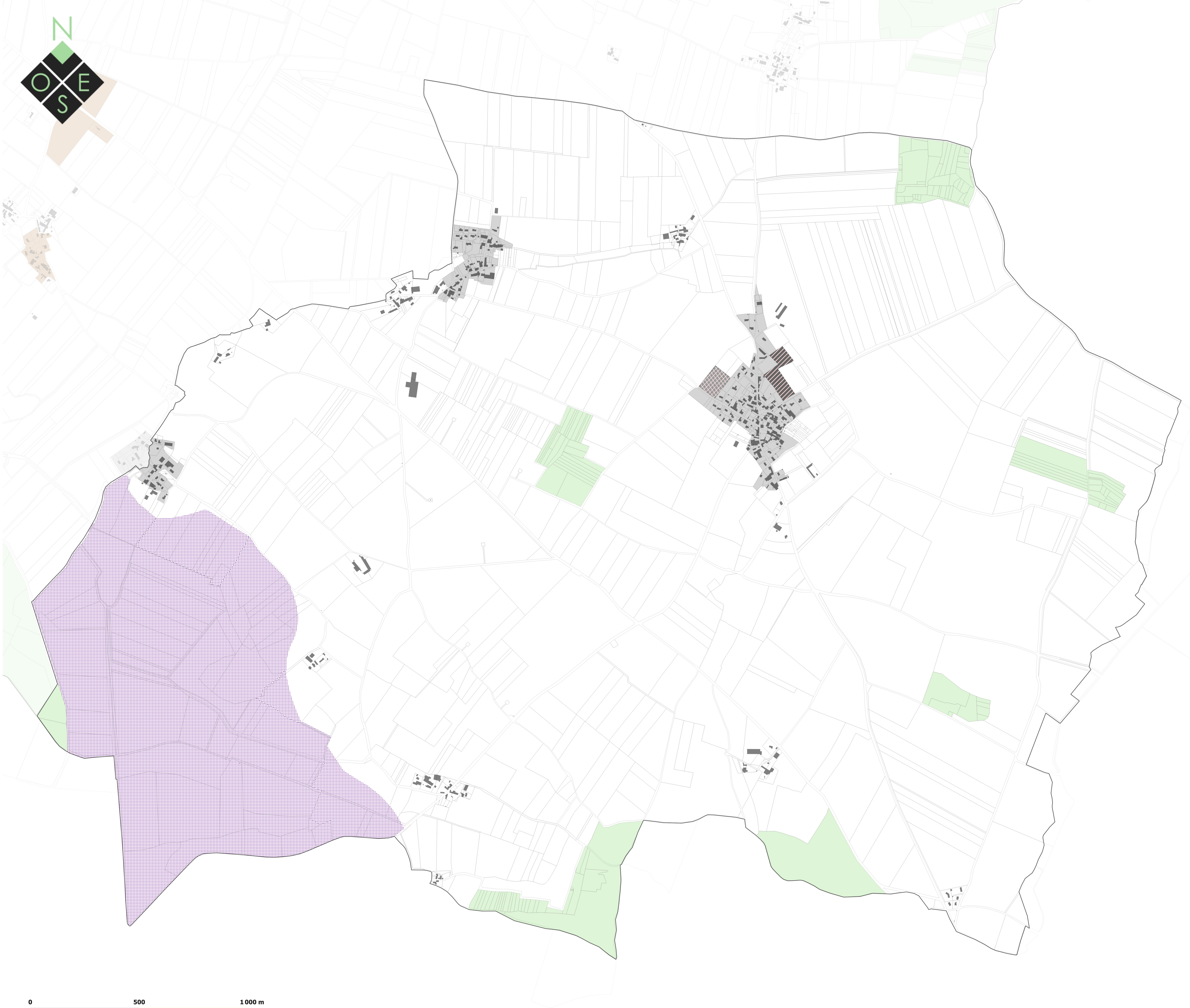


Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ PUYRAVAULT



0 500 1000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique

4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

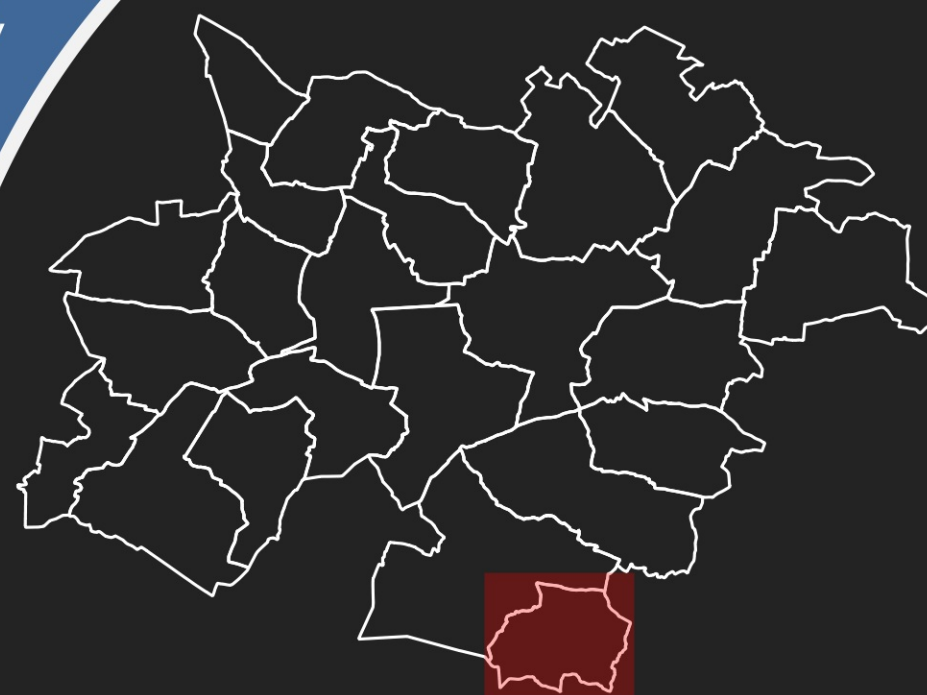
Echelle : 1:5665 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

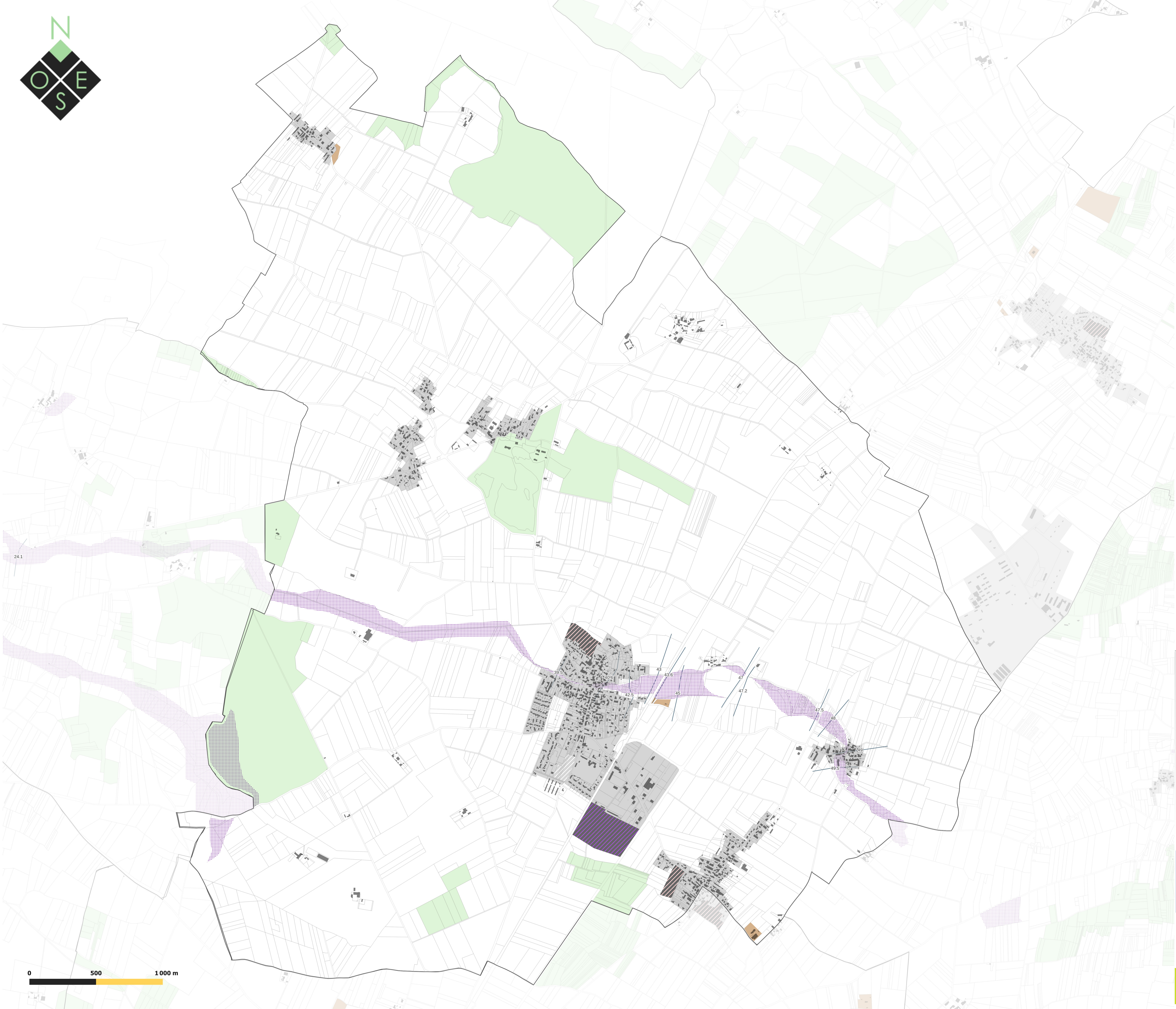


Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-CREPIN



0 500 1000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

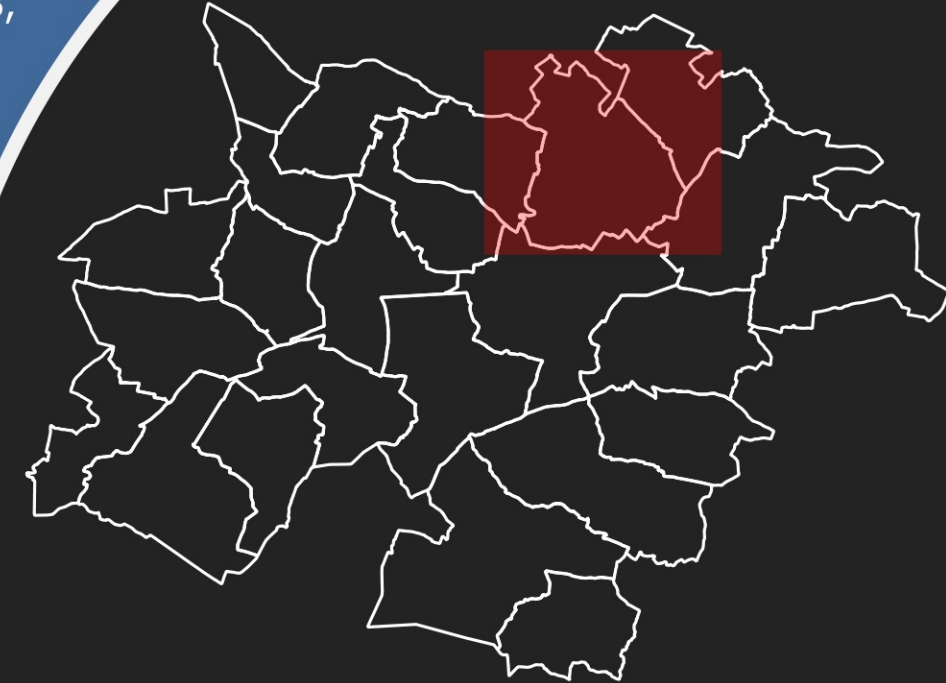
Echelle : 1:8983 ème

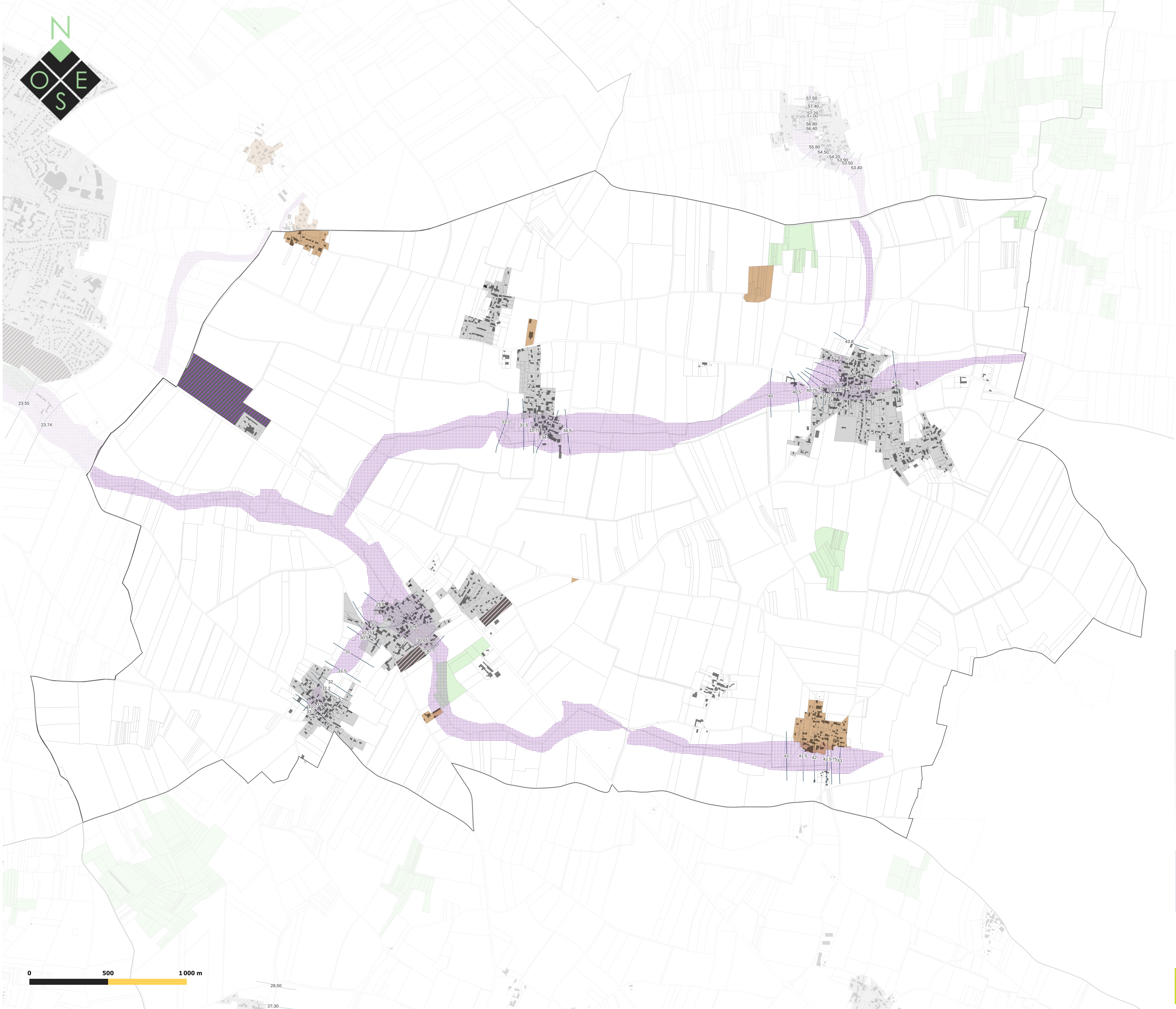
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-GEORGES-DU-BOIS





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

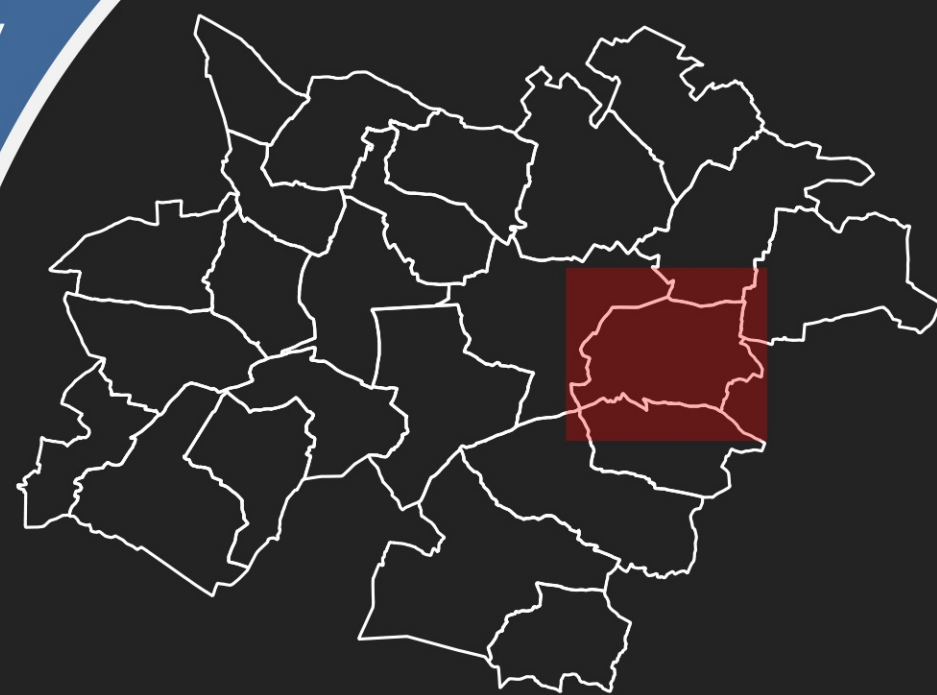
Echelle : 1:7611 ème

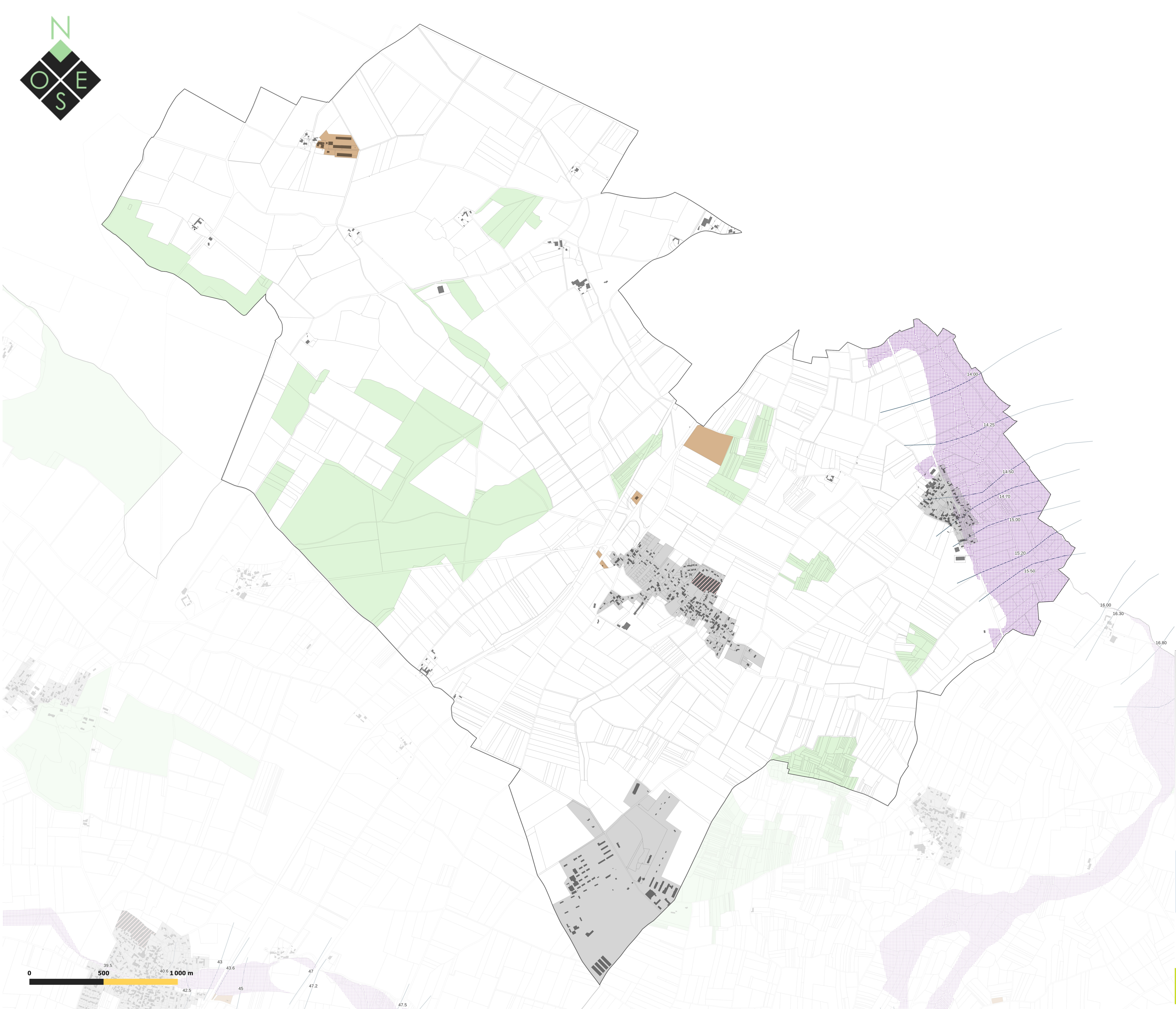
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-MARD





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

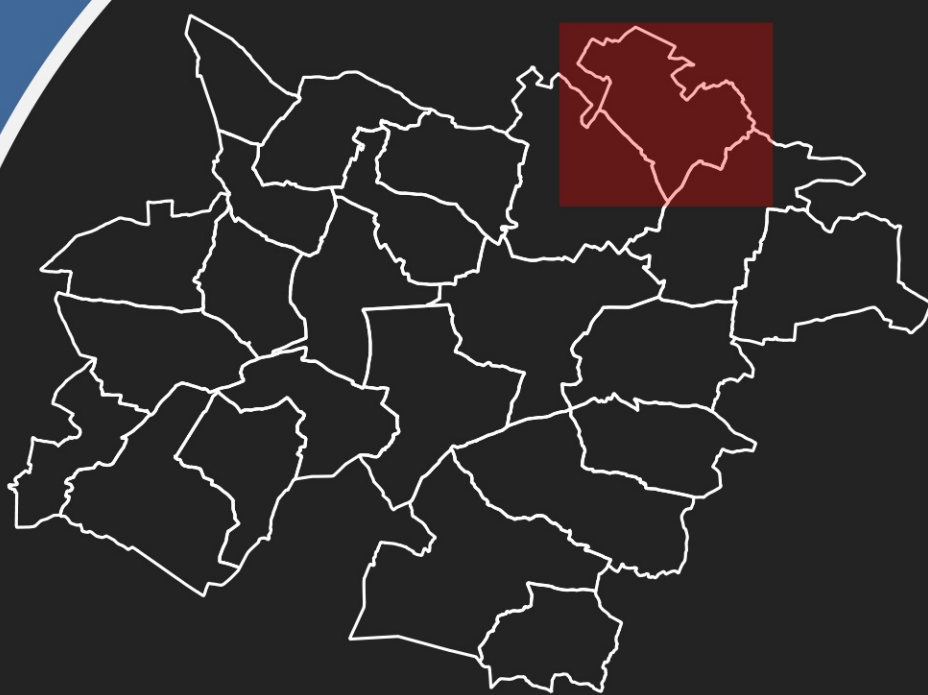
Echelle : 1:8072 ème

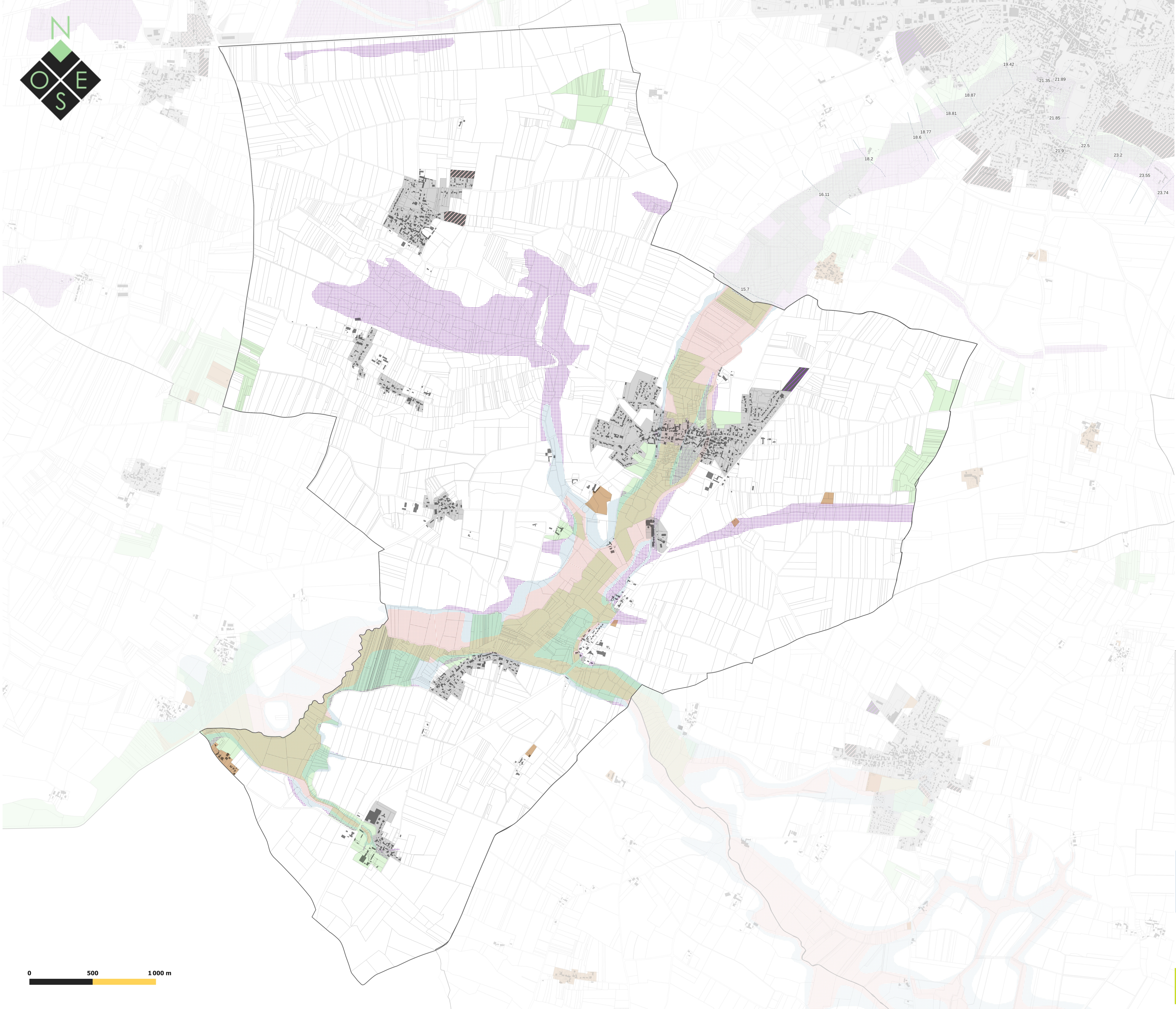
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SAINT-PIERRE-D AMILLY





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

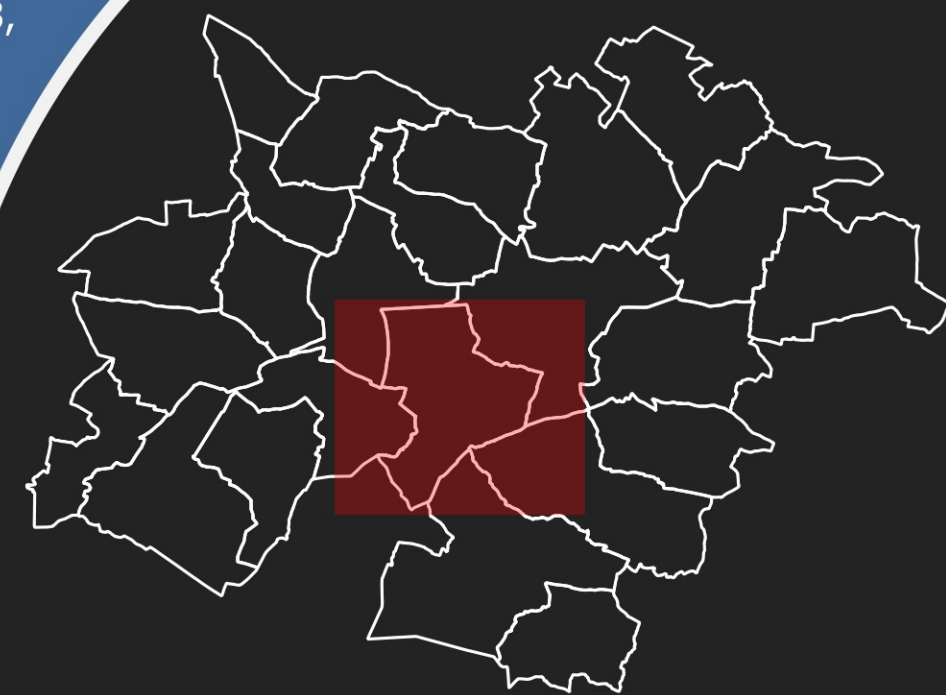
Echelle : 1:9464 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

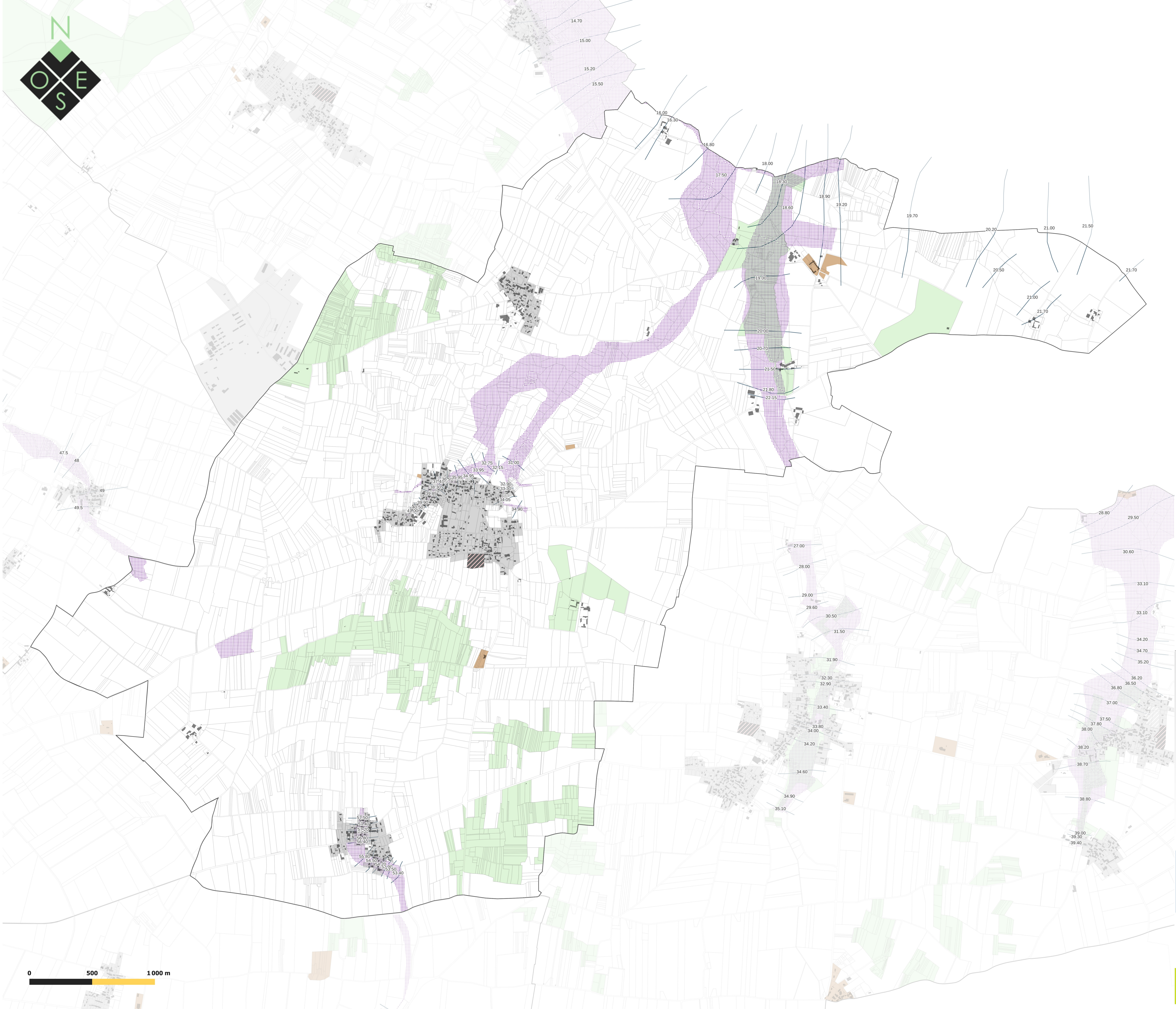
→ SAINT-PIERRE-LA-NOUE



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN



0 500 1000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

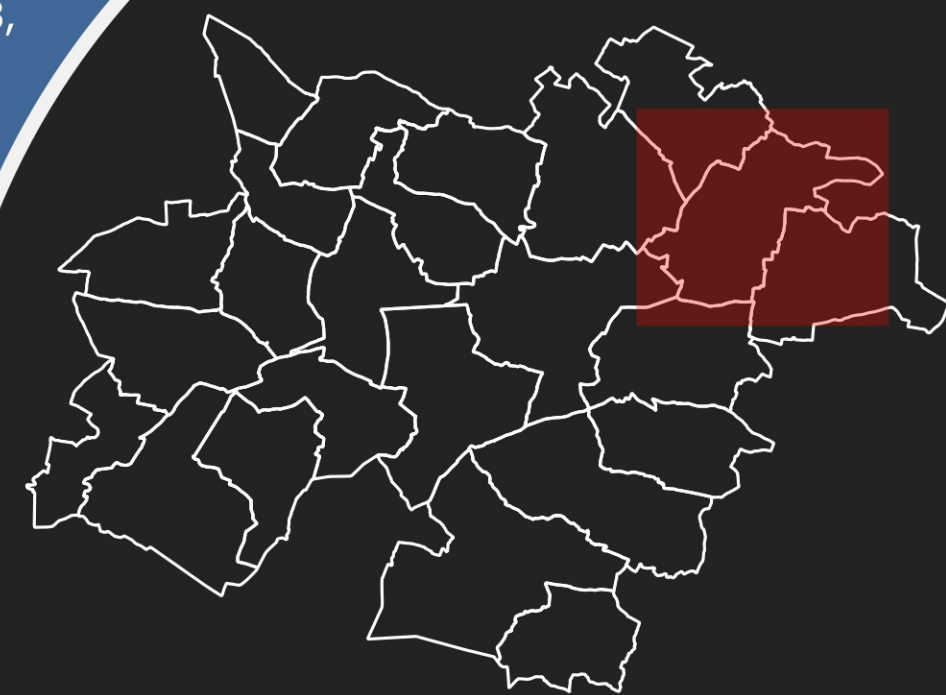
Echelle : 1:9545 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

SAINT-SATURNIN-DU-BOIS





LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

Zone urbaine (U)

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

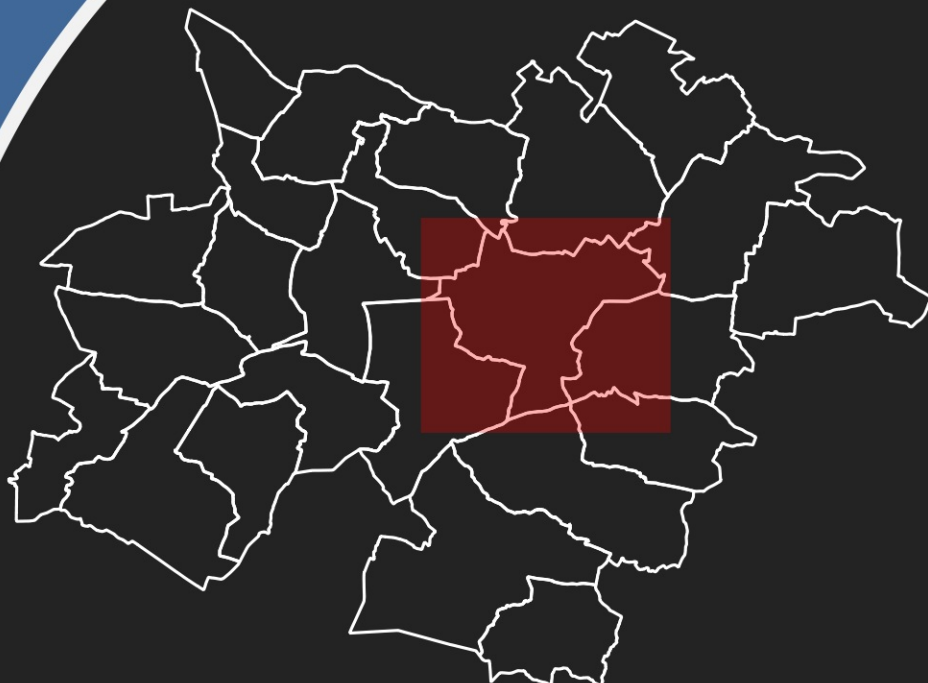
Echelle : 1:9444 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ SURGERES



0 500 1 000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

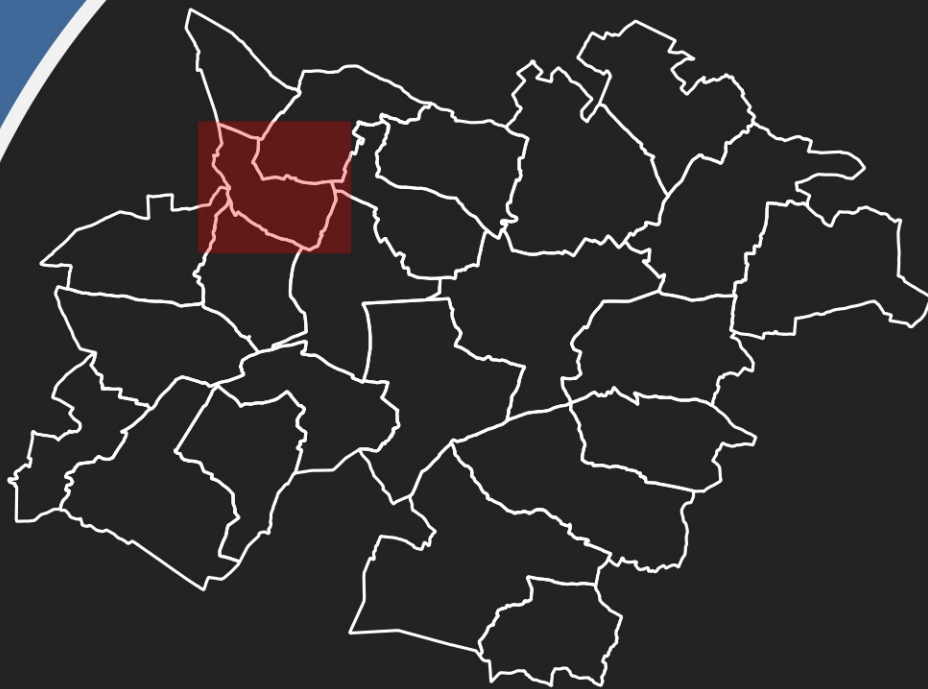
Echelle : 1:5789 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25

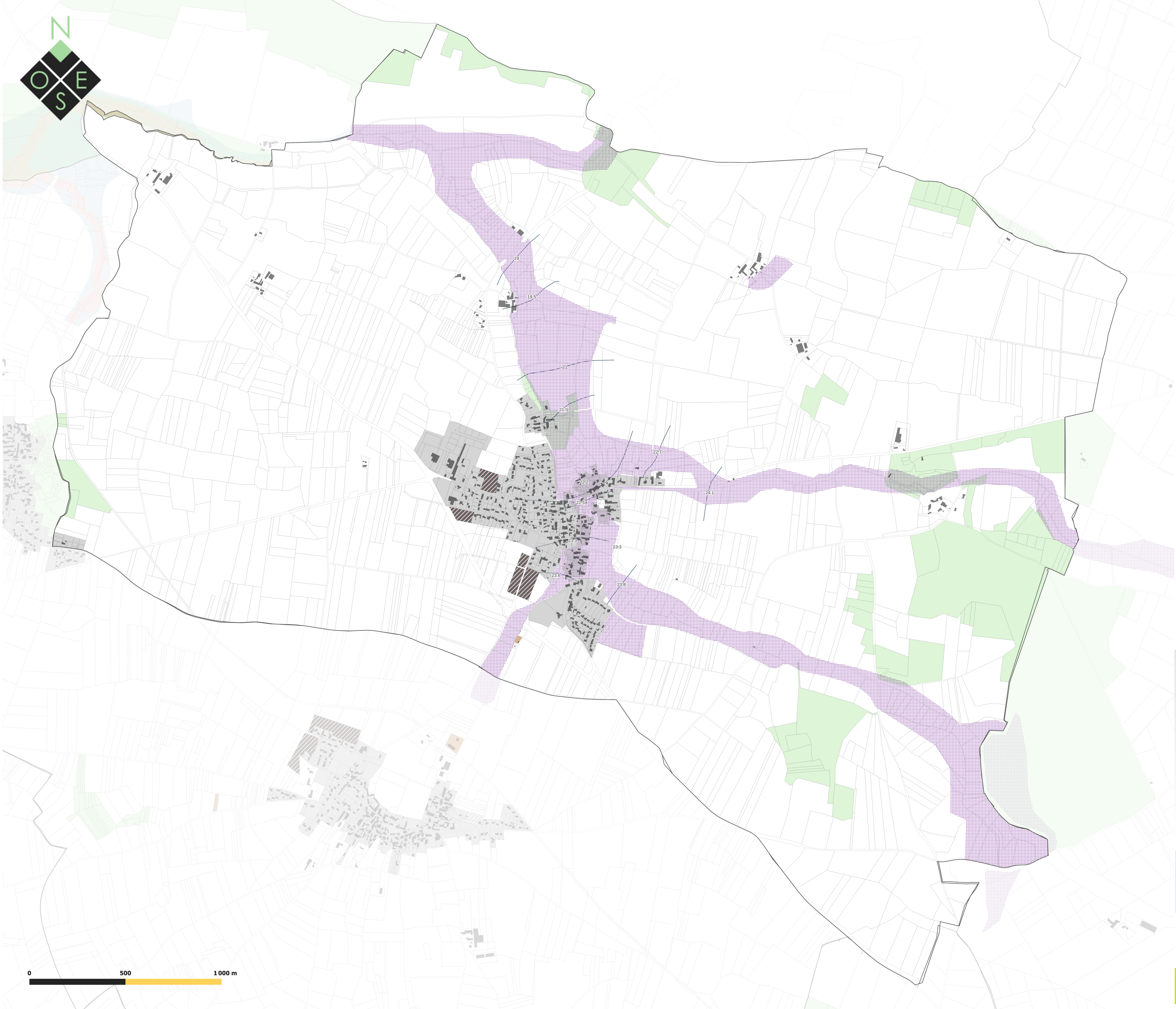


Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ VIRSON



0 500 1 000 m



LÉGENDE

RISQUES LIES A L'EAU

Zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables de la DDTM 17

- Inondation fréquente
- Inondation exceptionnelle

Zones inondables identifiées par une étude hydraulique communale

- Délimitation de la zone inondable
- Isocotes

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone urbaine (U)

- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone naturelle (N)
- Zone agricole (A)
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.9 Risques et nuisances

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 31/01/2023
Modification simplifiée n°2 approuvée le 21/11/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée le 19/12/2023
Modification de droit commun n°2 approuvée le 15/04/2025

Echelle : 1:6234 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Modification de droit commun n°2
Sources : Cadastre DGFIP 2023, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 26/03/25



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

→ VOUHE

